

Rapport d'activité

Exercice 2017











Sommaire

Fo	ncti	ionnement de l'Aglia	1
1	. Co	onseil d'administration	2
2	. As	ssemblée Générale	2
3	. 0	rganisation	2
	3.1.	Locaux	2
	3.2.	Dirigeants et collaborateurs	2
No	os a	ctions en 2017	3
1	. Aı	nimation, concertation, échanges	4
	1.1.	Journée technique : les documents stratégiques de façade	4
2	. Pr	ogrammes de coopération interrégionale	5
	2.1.	DECIDER	5
	2.2.	REDRESSE	11
	2.3.	GRILLETINE	23
	2.4.	SURTINE	23
	2.4.	VALOTINE	30
	2.5.	PROSPECTE	30
	2.6.	PESCATLANTIQUE 2	38
	2.7.	Plan de gestion – Golfe de Gascogne	43
	2.8.	ROMELIGO	44
3	. L'	observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne	45
	3.1.	Fonctionnement	45
	3.2.	Refonte de l'observatoire économique des pêches	46
4	. Co	ommunication et information	46
	4.1.	Site web de l'Aglia	46
Cc	mp	tes annuels Exercice 2017	49
1	. A _l	pproche générale	50
2	. Fo	onctionnement	50
3	. RI	EDRESSE	52
4	. DI	ECIDER	52
5	. Sl	JRTINE	53

6.	PROSPECTE	54
7.	Pescatlantique 2	54
8.	Plan de gestion golfe de Gascogne	55
9.	GRILLETINE	55
10.	VALOTINE	56
11.	Journée technique	56
12.	FUSION	57
13.	COLLOQUE 2016	57
14.	Projet présentant des régularisations	58
15.	Bilan de l'Aglia	58
1 <i>nn</i>	nexes	59

Fonctionnement de l'Aglia

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'Aglia s'est réuni deux fois au cours de l'année 2017 : le 6 mars et le 5 juillet 2017.

2. Assemblée Générale

Une première Assemblée Générale s'est tenue le 6 mars 2017 pour la validation d'une partie du budget et des projets 2017. L'Assemblée Générale de clôture des comptes de l'exercice 2016 a eu lieu le 5 juillet 2017.

3. Organisation

3.1. Locaux

L'Aglia occupe des locaux situés Quai aux Vivres à Rochefort, mis gracieusement à disposition par la ville de Rochefort. Une convention avec le Forum des Marais Atlantiques définit les modalités de répartition des charges locatives.

Le bureau de Lorient est situé au 6 rue Alphonse Rio à proximité du port de pêche de Keroman.

3.2. Dirigeants et collaborateurs

L'Aglia est dirigée par un Conseil d'Administration de 22 membres, 14 membres ont une voix délibérative, les 8 autres membres restants ont une voix consultative.

L'équipe de collaborateurs était composée au cours de l'exercice de :

- François GATEL, Directeur (CDI),
- Alice HONTEBEYRIE, Assistante de direction (CDI),
- Elodie ETCHEGARAY, Chargée de mission (CDI),
- Thomas RIMAUD, Chargé de mission (CDI),
- Jean-Pierre CUILLANDRE, Observateur embarqué pour le programme GRILLETINE.

Nos actions en 2017

1. Animation, concertation, échanges ...

1.1. Journée technique : les documents stratégiques de façade

1.1.1. Contexte

Des Documents Stratégiques de Façade seront créés pour l'Atlantique, la Manche et la Méditerranée. Le DSF est un document planificateur. Sa philosophie : ne plus raisonner par activité ou par usage mais planifier dans le temps et l'espace l'ensemble des activités maritimes.

Il a pour finalités de réaliser ou maintenir le bon état écologique et de viser à la promotion d'une croissance des économies maritimes, le développement durable des espaces maritimes et l'utilisation durable des ressources marines.

Il sera composé de 4 parties :

- 1^{er} volet : la situation de l'existant, les objectifs stratégiques,
- 2nd volet : les modalités d'évaluation et le plan d'action.



Figure 1 : Planning d'élaboration du premier volet

1.1.2. Démarche prévue par l'Aglia

La journée technique sur les documents stratégiques de façades s'est déroulée le 31 mai 2017 à la Roche sur Yon. Cette journée s'adressait aux membres professionnels et régionaux de l'Aglia.

Après avoir effectué un tour de table des attentes de chacun et du contexte dans les façades NAMO et SA, l'objectif de la journée s'est essentiellement axé sur la définition des priorités et des enjeux principaux vis-à-vis de la mise en place des DSF.

Cette journée a permis à l'Aglia, grâce aux compétences en techniques d'animation que nous avons acquises, de faire ressortir les enjeux principaux et les actions à mettre en œuvre pour envisager une approche façade Atlantique dans sa globalité.

Suite à cela un courrier a été adressé au Préfet maritime de l'Atlantique et aux Préfets coordonnateurs pour solliciter un échange au niveau de la façade Atlantique afin de mettre en cohérence les objectifs stratégiques. Leur réponse ne nous est parvenue qu'en mai 2018, ne laissant pas la possibilité de se concerter pour échanger sur les objectifs de chaque façade NAMO et SA. Cependant, la mise en place des DSF ne s'arrête pas là et des échanges seront certainement nécessaires pour partager les expériences de chacun entre le nord et le sud Atlantique et envisager des actions et des positions communes.

2. Programmes de coopération interrégionale

2.1. DECIDER



2.1.1. Présentation du projet

2.1.1.1. Contexte

Dès 2008, la France a étendu son réseau de sites Natura 2000 aux milieux marins, sur la base des directives « Habitats, faune et flore » et « Oiseaux ». Du fait des caractéristiques des activités de pêche professionnelle maritime (mobilité dans l'espace et évolution selon les saisons), une méthodologie spécifique, équivalente à l'évaluation d'incidences, a été définie par la <u>circulaire MEDDE du 30 avril 2013</u>: l'analyse de risques des activités de pêche maritime en sites Natura 2000. Cette analyse de risques permet de définir le risque potentiel généré par une activité de pêche sur la base de la littérature scientifique.

Au vu des enjeux pour la filière pêche, la profession, directement concernée par les démarches d'évaluation environnementale, souhaite se doter de moyens d'évaluation de son activité. Ces outils devront lui permettre de proposer de façon concertée les actions à mettre en place avec les professionnels sur le terrain. En répondant à cette demande opérationnelle de la profession, le projet DECIDER permettra de :

- Comprendre et évaluer la diversité des situations sur le terrain : diversité des engins, diversité des habitats, mise en perspective avec les autres activités humaines, les conditions environnementales et tout élément lié au contexte des sites...
- Partager à l'échelle de la façade atlantique une méthodologie commune et robuste, impliquant les professionnels pour évaluer l'incidence de la pêche sur son milieu. Les besoins des structures professionnelles de la façade atlantique et le cas d'étude drague/maërl en Bretagne seront le support pour construire et tester cette méthodologie.
- Agir en mettant au cœur du projet les pêcheurs professionnels. L'objectif est de les impliquer pour qu'ils s'approprient les enjeux de l'analyse de risque et qu'ils soient force de proposition.

2.1.1.2. Objectifs

- A l'échelle des sites pilotes : étudier, qualifier et hiérarchiser les interactions immédiates des différents types de dragues sur les bancs de maërl ; et identifier, tester et évaluer socio-économiquement les mesures techniques, stratégiques ou spatio-temporelles possibles permettant d'optimiser la pratique de la drague sur cet habitat, <u>en associant les professionnels.</u>

 A l'échelle de la façade AGLIA: capitaliser le retour d'expérience issu des actions locales pour permettre aux professionnels de s'approprier la démarche d'évaluation des interactions engins/habitats; diffuser les résultats de manière différenciée auprès des professionnels de la pêche et des gestionnaires d'aires marines protégées.

2.1.2. *Actions*

Ce projet est mis en œuvre sur 6 phases:

- Phase 1 Etat des lieux du maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne et choix des sites pilotes : l'objectif sera de disposer d'un premier état des lieux des bancs de maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne pour identifier les site pilotes.
- Phase 2 Bilan sur le maërl et les pêcheries à la drague sur les sites pilotes : cette phase permettra de développer une connaissance plus fine des bancs de maërl et de l'activité de pêche sur les bancs de maërl. Elle sera également utile pour permettre aux professionnels de s'approprier la démarche en valorisant leurs connaissances empiriques et en les impliquant dans le projet.
- Phase 3 Etude des interactions immédiates et analyse globale à l'échelle des sites pilotes : cette phase caractérisera réellement les interactions immédiates à l'échelle de chaque site pilote et proposera un protocole pour améliorer la connaissance des interactions sur le moyen-long terme.
- Phase 4 Identification et analyse des mesures de gestion possibles : l'objectif ici sera d'identifier les mesures de gestion possibles les plus adaptées aux contextes de chaque site pilote, avec les professionnels.
- Phase 5 Retour d'expérience / capitalisation : transférer les compétences à l'échelle de la façade AGLIA en capitalisant le retour d'expérience des actions locales, mises en œuvre en Bretagne.
- Phase 6 − Communication : Communiquer sur l'avancement et les résultats du projet de manière différenciée.

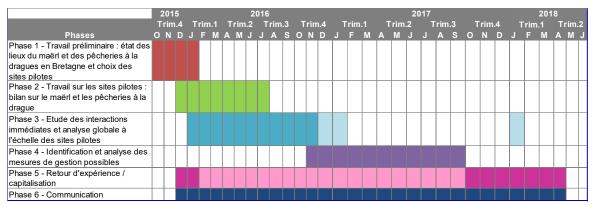


Figure 2 : Planning prévisionnel

Le troisième COPIL a eu lieu le 7 février 2017. La matinée a été consacrée à une sortie terrain : marée en Rade de Brest pour une démonstration des prélèvements scientifiques dans le cadre de l'étude sur la différenciation des effets des dragues sur un banc de maërl (approche expérimentale) et visite de l'écloserie des coquilles Saint-Jacques. L'après-midi a permis de présenter les résultats des études terrain sur les sites pilotes (Belle-Ile-en-Mer, Glénan), de faire un point d'avancement sur l'étude expérimentale en Rade de Brest, et de présenter les résultats de l'enquête sociologique. Les temps de discussion ont permis aux pêcheurs présents et aux membres/invités du COPIL d'échanger ensemble.

<u>Phase 1 – Travail préliminaire sur l'état des lieux du maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne</u>

Ce travail préliminaire (phase 1 du projet) comporte trois volets :

La caractérisation des activités de pêche à la drague en Bretagne et la synthèse des réglementations.

Ce document est disponible à la demande.

L'objectif était de dresser un état des lieux des pêcheries en termes d'espèces recherchées, de zones de pêche, de flottilles, d'engins, de pratiques et de réglementations. Ce travail a été réalisé en partenariat avec les comités départementaux des pêches et des élevages marins bretons.

Ce document est le premier panorama aussi complet au sujet des engins dragues. Il permet d'améliorer la connaissance sur la diversité des dragues. Ce travail sera complété par la suite en définissant des grands types de dragues avec un travail d'appropriation des CDPMEM bretons.

La synthèse bibliographique des connaissances sur le maërl.

Le résumé et le rapport sont disponibles en ligne : <u>rapport complet</u> et <u>synthèse</u>.

Ce travail a permis d'avoir un état des lieux vulgarisé et accessible des connaissances, et de constater que le travail de spatialisation et de normalisation des données sur les bancs de maërl reste difficile.

Cela reste le préalable pour mener des discussions avec les professionnels dans le cadre de l'analyse de risques et la recherche de mesures de conservation des habitats.

Désignation des sites pilotes

Les sites pilotes ont été désignés lors du premier COPIL, sur la base de ces livrables, de la présence des navires, des particularités des interactions dragues/maërl et de la nature des bancs de maërl. Les sites retenus sont les suivants : Belle-Ile-en-Mer, l'archipel des Glénan, la rade de Brest, et la baie de Saint-Brieuc.

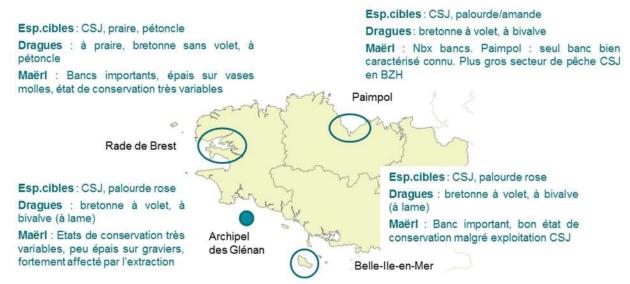


Figure 3 : Caractéristiques des sites pilotes pour le projet DECIDER

Gouvernance: un 1^{er} COPIL a eu lieu à Rennes le 8 février 2016, pour discuter du choix des sites pilotes, des enjeux de façade et de la stratégie de communication. <u>Le compte-rendu est disponible</u> à la demande.

Phase 2 - Travail sur les sites pilotes : bilan sur le maërl et les pêcheries à la drague

Des **groupes de travail** pour chaque site pilote ont été animés par le CRPMEM Bretagne pour discuter et valoriser les connaissances des pêcheurs. Ces groupes de travail permettront d'identifier les besoins en termes d'amélioration des connaissances.

Le CRPMEM a également mené des **enquêtes** pour recueillir les **connaissances** des pêcheurs et caractériser leur **activité socio-économique**.

Une **sociologue** a été sélectionnée pour réaliser des enquêtes sur la **perception** des pêcheurs concernant la démarche Natura 2000, celle de l'analyse de risques et les interactions dragues/maërl. L'objectif est d'amener les professionnels à s'impliquer dans la démarche liée à l'analyse de risques et à être proactifs concernant l'identification des mesures possibles. C'est Marie-Jo Menozzi qui a été retenue.

L'accompagnement sociologique comprend 3 axes :

- Une analyse bibliographique des démarches de gouvernance existantes,
- Des entretiens préliminaires pour comprendre le contexte du projet auprès de plusieurs acteurs,
- Des études de terrain auprès des professionnels de la pêche maritime en Bretagne afin de recueillir leurs perceptions et leurs sensibilités,
- Un **appui méthodologique** pour faciliter la concertation avec les professionnels de la pêche au cours du projet à l'échelle de la façade.

En parallèle, des **campagnes d'acquisition de données complémentaires** ont été réalisées pour préciser les données à l'échelle des sites pilotes. Ces campagnes ont été menées par différents bureaux d'études dans le cadre de mises en concurrence et coordonnées par le CRPMEM Bretagne.

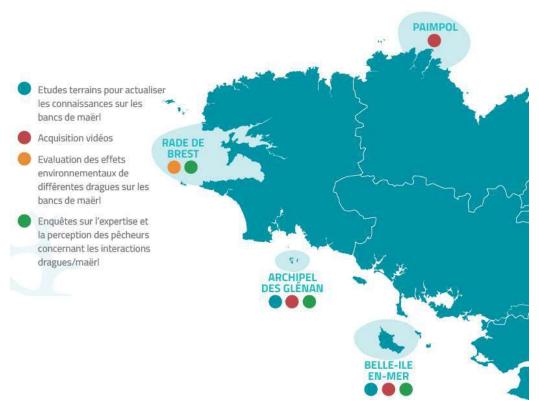


Figure 4 : Etudes terrain menées à l'échelle des sites pilotes

Pour chaque site, des diagnostics socio-économiques ont été réalisés en 2017. <u>Ils sont disponibles à la demande.</u>

Les résultats des études terrain ont été présentés lors du 3ème COPIL de DECIDER :

- L'étude sociologique et les enquêtes terrains sur la perception et les connaissances empiriques des professionnels.
- L'acquisition de données sur le maërl à Belle-Ile-en-Mer et aux Glénan.

Les rapports sont disponibles auprès d'Elodie Etchegaray (etchegaray.aglia@orange.fr).

<u>Phase 3 - Evaluer les effets environnementaux des dragues sur le maërl : étude pilote en</u> rade de Brest.

Cette étude a permis de **hiérarchiser les effets immédiats** de différents types de dragues, de mesurer la réponse du milieu dans le temps (jusqu'à 1 an) et de comparer les résultats à des données historiques. Les objectifs sont :

- Évaluer les effets environnementaux de différentes dragues et effort de pêche sur le maërl,
- Comprendre la nature de ces effets de manière qualitative et quantitative,
- D'après une **démarche scientifique**, robuste et permettant de publier nos résultats.

Il y a eu une analyse préalable de la littérature pour proposer une stratégie d'acquisition adaptée aux objectifs de DECIDER. La méthodologie utilisée est la **méthode BACI** (Before-After-Control-Impact). Elle permet de :

- Mesurer l'effet de la perturbation étudiée (dragues/efforts),
- Pouvoir contrôler la variabilité naturelle du milieu,
- Disposer de points de contrôle représentatifs (mêmes conditions environnementales).

Le risque d'impact du projet sur ces bancs de maërl a été limité car :

- La zone d'étude est sur une petite surface et a été balisée par GPS.
- Le protocole et la zone ont été définis en partenariat avec **l'IUEM** pour garantir des résultats scientifiques pertinents en limitant la surface nécessaire à l'étude (efficience).

Julien Dubreuil (CRPMEM Bretagne) a défini en partenariat avec l'IUEM la **stratégie d'échantillonnage**. **5 dragues ou pratiques différentes** sont évaluées.

Cette étude comprend plusieurs étapes :

- Prospection sur site définition d'une zone d'étude restreinte.
- Etat zéro.
- Pêches expérimentales avec les pêcheurs.
- Puis prélèvements pour analyser les interactions immédiates à 1 mois, 3 mois et 1 an.







Pêches expérimentales en Rade de Brest







Suivi scientifique de la zone expérimentale (prélèvements)

Ce travail s'articule avec celui réalisé dans le cadre du **projet IMPECAPE**. Le programme DECIDER pourra bénéficier de l'indicateur développé dans le programme IMPECAPE. Cet indicateur permettra d'évaluer l'état de santé des zones de maërl par un indicateur unique, dans les secteurs où l'on dispose de séries historiques (dont points REBENT).

Le dernier prélèvement (1 an après) a eu lieu le jeudi 6 avril 2017. Un rapport intermédiaire a été remis début novembre 2017 et le rapport final a été délivré en fin d'année 2017. Les résultats conditionnent la mise en place de la phase 4.

Phase 5 - Guide méthodologique.

Chaque CRPMEM a une approche différente concernant la collaboration avec l'AAMP sur la mise en œuvre de l'analyse de risques, du fait d'enjeux locaux différents.

Des réunions ont eu lieu avec les autres CRPMEM de la façade et ont permis de faire ressortir les constats suivants :

- Il existe des spécificités locales
 - o Flottilles et leur diversité : caractéristiques du navire, de l'engin de l'usage,
 - Habitat : état, composition et étendu de l'habitat, importance du site dans la préservation de l'habitat à l'échelle européenne,
 - Contexte local: historique, conditions stationnelles locales, autres sources de pressions anthropiques et changements globaux.
- Il n'y aura des mesures prises que s'il y a de fortes interactions spécifiques
 - o Selon le degré des interactions observées,
 - Viabilité socio-économiques,
 - Sollicitation, identification et appropriation par les pêcheurs / changements de pratiques.
- Cependant, nous pouvons constater que des mesures seraient en cours de réflexion y compris sur des sites qui ne présenteraient pas d'interactions fortes.
- Ce qui ressortira de DECIDER ne pourra être **généralisé** à d'autres sites et/ou d'autres types d'interactions.
- DECIDER est un cas d'étude pour valoriser et associer les professionnels.

Phase 6 - Communication

Un logo et une charte graphique ont été créés.

Plusieurs documents de communication ont été produits (disponibles sur le site internet) :

- ▷ Une lettre d'information a été publiée fin 2016. Elle est disponible ici.
- ▷ Une seconde lettre est en cours de rédaction. Des interviews ont été réalisées à cette occasion.
- ▷ Un article a été publié dans le marin dans le supplément FFP le 12 octobre.

En fin d'année 2017, Marie-Jo Menozzi, la sociologue du projet et l'équipe de l'Aglia ont rédigé une candidature pour participer au colloque de sciences sociales « Transvivant ». Le thème est « Le vivant dans la transition socioécologique : de sa mise en débat à sa mise en recherche ». L'objectif est de valoriser la démarche sociologique du projet DECIDER et ses résultats. Notre candidature a été acceptée. Ce colloque aura lieu à Rennes du 20 au 22 juin 2018.

2.2. REDRESSE



2.2.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET

2.2.1.1. Objectif du projet

Dans le contexte de l'obligation de débarquement, l'objectif du projet REDRESSE est d'établir et tester des stratégies permettant de réduire davantage les rejets des flottilles du Golfe de Gascogne en expérimentant, à bord de navires de pêche professionnelle, différentes solutions (utilisation de dispositifs sélectifs, changement de stratégies, mesures spatio-temporelles...).

L'idée est de trouver des solutions techniques (dispositifs ou stratégies) afin d'améliorer les pratiques sélectives déjà mises en place et de réduire les rejets en limitant au maximum l'impact sur les captures commerciales afin de maintenir la durabilité économique des entreprises de pêche.

2.2.1.2. Un projet en partenariat

Le travail est réalisé en partenariat avec les technologistes des pêches et biologistes de l'IFREMER et les professionnels de la pêche. Tous les partenaires travaillent dans une collaboration constructive, pour avancer et trouver des solutions acceptables par tous.

Partenaire scientifique: IFREMER (Institut Français pour l'exploitation de la Mer).

<u>Partenaires professionnels</u>: CNPMEM (Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) et CC-Sud (Conseil Consultatif pour les eaux occidentales australes).

<u>Partenaires financiers</u>: France Filière pêche, Ifremer, Région Bretagne, Région Pays de la Loire, Région Poitou-Charentes, Région Aquitaine.

Autres participants au projet :

- ✓ Professionnels français: CRPMEMs, C(I)DPMEMs et OPs de la façade Atlantique,
- ✓ <u>Scientifiques</u>: Cellule Mer (Université de Nantes),
- ✓ Institutionnels : Administration française (DPMA),
- ✓ Fabricants de matériel : Le Drezen, Docks de Keroman.

2.2.1.3. Flottilles concernées

Ce programme concerne les flottilles suivantes :

- ✓ Chalutiers de fond : métier langoustine et métier poisson.
- ✓ Les fileyeurs : filet droit et trémail.
- ✓ Les chalutiers pélagiques : métier des petits pélagiques et métier du thon.
- ✓ Les senneurs danois : métier du merlan et du rouget.

2.2.1.4. Plan d'actions

Dans le cadre de ce projet, plusieurs volets sont définis (Figure 5) :

1. Enquêtes auprès des professionnels : caractérisation qualitative des rejets et solutions de réduction.

- 2. Définition des indicateurs de sélectivité et des objectifs de réduction.
- 3. Choix de solutions techniques par l'intermédiaire d'ateliers de travail et expérimentation en mer.
- 4. Analyse économique et sociale.
- 5. Communication.

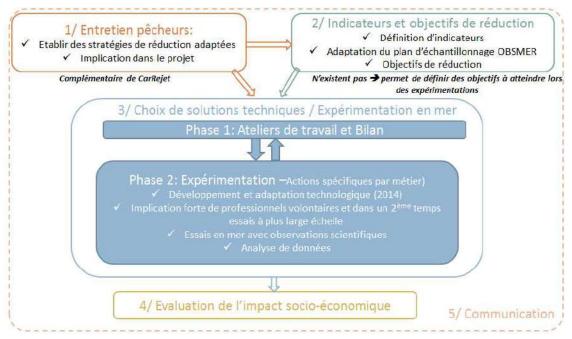


Figure 5: Schéma organisationnel du plan d'action du projet REDRESSE

2.2.2. BILAN DES ACTIONS 2014-2017 (PAR VOLET)

2.2.2.1. Volet 1 : Enquête

Des données quantitatives sur les rejets existent, notamment par l'intermédiaire du traitement des données récoltées dans le cadre du programme d'observation à la mer OBSMER. Ces traitements font l'objet d'une synthèse publiée annuellement. Ces données ont également été analysées dans le cadre du projet CarRejet porté par le CNPMEM. Cependant, compte tenu de l'importante variabilité des pratiques de rejets en fonction des espèces et des flottilles, il est apparu intéressant de compléter une approche statistique et quantitative par une approche qualitative. Ainsi, des enquêtes en face à face avec les professionnels embarqués peuvent permettre de :

- ✓ Préciser les causes des rejets (taille mini, quota, règlementation...) et leurs caractéristiques (saisonnalité, fréquence, zone...), par espèce et par flottille,
- Décrire des alternatives (techniques et stratégiques) permettant la réduction de ces rejets.

Les différents partenaires du projet REDRESSE ont contribué à l'élaboration du formulaire d'enquête. Ce questionnaire comporte plusieurs thématiques :

- 1. La caractérisation des rejets.
- 2. La survie des espèces.
- 3. Les évolutions technologiques et stratégiques déjà mises en œuvre par les professionnels pour diminuer les rejets.
- 4. Les conditions de mise en œuvre de l'obligation de débarquement (stockage, temps de traitement, prix des rejets...).

- 5. La sélectivité technologique.
- 6. Les stratégies de réduction.

Les entretiens ont été réalisés en face à face avec les professionnels par un enquêteur salarié de l'AGLIA pendant 2 mois ½ de mars à mai 2014. Les rendez-vous ont été pris directement avec les professionnels sur la base de contacts fournis par les organisations professionnelles.

Les prises de contacts ont été réalisées sur l'ensemble du Golfe de Gascogne afin de respecter la diversité des métiers sur l'ensemble de la façade Atlantique (Figure 6).

Nombre de patrons interrogés	Aquitaine	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou-Charentes	Total général
CF Poisson	0	1	9	2	12
CF Baudroie/cardine/raie	3	6	0	0	9
CF Céphalopode	2	0	7	5	14
CF Langoustine	0	15	0	5	20
Trémail à sole	9	3	5	3	20
Trémail Baudroie/raie	3	3	4	1	11
Filet droit merlu	3	2	1	0	6
Autres filet droits	4	2	2	1	9
Total général	24	32	28	17	101

Figure 6 : Répartition des réponses aux enquêtes par métiers pratiqués et par Région

Les réponses des professionnels apportent en général des informations très riches et détaillées. Les informations récoltées sont qualitatives. Elles ont été bancarisées sous format ACCESS. La synthèse de ce travail intègrera le rapport final du projet.

2.2.2.2. Volet 2 : Indicateurs et objectifs de réduction

Les indicateurs de mesure des rejets et de la sélectivité est une notion qui peut varier en fonction des objectifs et des interlocuteurs (biologistes, technologistes, politiques...). Ainsi, il semble important de définir les indicateurs permettant de mesurer de manière pertinente les efforts de réduction des rejets et d'amélioration de la sélectivité, leurs effets (quantité et proportion rejetées ? taux d'échappement ? nombre d'individus épargnés ? volumes épargnés ? diagramme d'exploitation cible ? ...) et d'étudier leur variabilité.

Cette action s'est terminée en mars 2017. Elle a permis de produire les indicateurs évoqués ci-dessus ainsi qu'un tableau de bord mettant en perspective les données issues des observations à la mer.

Par ailleurs des fiches par métier ont été élaborées par l'Ifremer. Elles présentent les caractéristiques des rejets ainsi que différents indicateurs en lien avec les rejets (taux de rejets, quantité de rejets, indice de taille...).

2.2.2.3. Volet 3 : Définition des solutions techniques et expérimentation en mer

Ce volet constitue le « corps » du projet REDRESSE.

Bilan des actions pour les fileyeurs :

Deux ateliers de travail (24/06/2014 et 26/09/14) ont permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

A l'issue de ces réunions, aucune piste d'actions (technologique ou stratégique) à mettre en œuvre n'apparaît de manière évidente pour réduire les rejets de merlans et maquereaux, espèces sous quota les plus problématiques dans la perspective de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Les « bonnes pratiques », lorsqu'elles sont mises en œuvre, permettent déjà, selon eux, de réduire les rejets au maximum. Il faudrait qu'elles soient appliquées par tous.

La question posée aux professionnels a été de savoir si des expérimentations en mer seraient pertinentes. Les professionnels présents estiment qu'il n'y pas d'action à tester en lien direct avec la réduction des rejets.

En revanche, il apparaît intéressant de tester l'effet des paramètres suivants sur la pêcherie de sole :

- Evaluer l'effet d'une augmentation de maillage afin de mieux valoriser le quota,
- ▷ Evaluer l'effet du temps d'immersion sur les captures.

Selon eux, ces pistes pourraient permettre de construire les bases d'une meilleure gestion du quota de sole et de mettre en avant l'effet des bonnes pratiques.

Après discussion, l'ensemble des participants se sont accordés sur les actions à définir dans le cadre de REDRESSE :

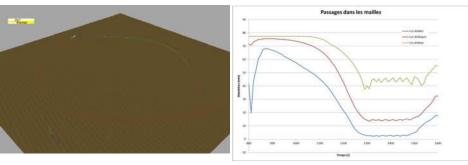
- Editer un document, à destination des professionnels, mettant en avant les bonnes pratiques au filet.
- Etudier la possibilité d'utiliser les données de ventes en criées de certains pêcheurs utilisant des trémails à sole avec du maillage de 105 ou 110mm pour évaluer les différences de composition de captures.

Bilan des actions pour la senne danoise :

Deux ateliers de travail (06/02/2014 et 28/11/14) ont permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

Simulateur de senne danoise :

Une première version du simulateur a été réalisée et présentée aux professionnels. Il a permis de visualiser le mouvement des maillettes et du filet et ainsi imaginer des dispositifs sélectifs spécifiques à la senne danoise.

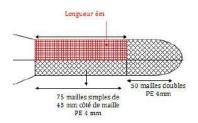


Afin de valider et calibrer le simulateur, des mesures physiques et des vidéos sousmarines ont été réalisées en 2015.

L'utilisation de ce simulateur permet de mieux comprendre le comportement de l'engin de pêche et ainsi trouver des solutions adaptées.

Tests en mer réalisés en 2015 :

Les expérimentations ont eu comme objectif de favoriser l'échappement des maquereaux (toutes tailles), merlan (<27cm) et rouget (<15cm). Deux types de dispositifs ont été testés en 2015 :



-Un panneau à mailles carrées (maillage=100mm, 6m de long) pour le maquereau et le merlan. Les dimensions de ce panneau sont très élevées en comparaison de ce qui se fait par ailleurs. Les pertes de captures commerciales sur le maquereau et le merlan sont très importantes.

-Un cylindre à mailles carrées « Rouge » en maillage de 55mm afin de faire échapper des rougets d'une taille inférieure à 15cm. La couleur « rouge » est justifiée par le fait que c'est une couleur que les poissons ne distinguent pas. Son utilisation permet donc « à priori » de donner l'impression d'une « porte de sortie » aux poissons.



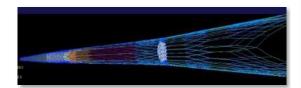
Bilan des actions pour les chalutiers pélagiques :

Un atelier de travail (16/05/2014) a permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

Deux axes d'amélioration de la sélectivité ont été définis :

Un axe technologique:

Deux barrières à thon rouge (maille de 400mm de côté et maille de 800mm de côté), placées au niveau des pointes du chalut pélagique, ont été testées sur une paire de pélagique de Lorient. L'objectif était d'empêcher la capture de thon rouge tout en permettant la capture de thon germon. Il semble que les barrières testées ne se sont pas mises dans "leur forme" lors de l'opération de pêche. Il est possible que la nature du fil de la grille et ces caractéristiques techniques aient entrainés un emmêlement de la grille avec le chalut. Malgré la présence de thon lors des opérations de pêche expérimentales, la capture des chaluts équipés de grille a été nulle.



Vue latérale d'une grille



Photo de la grille en cours de montage

Un axe acoustique:

Un cahier des charges a été réalisé afin de consulter différents prestataires proposant des solutions acoustiques qui pourraient permettre de diminuer les rejets en pratiquant une sélectivité en amont de l'action de pêche. Ces équipements pourraient permettre aux pêcheurs de connaître avec plus de précision la composition (espèce et taille) des bancs de poisson situés dans la masse d'eau. Ainsi, l'objectif à termes serait de sélectionner et pêcher uniquement les bancs de poissons souhaités (espèce/taille). Un groupe technique s'est réuni pour analyser les offres et a retenu la société SIMRAD. Une paire de chalutiers pélagiques de la Turballe a été équipée d'un sondeur Split Beam (ES70) sur le métier de l'anchois afin de tester l'efficacité de cet appareil pour réduire les captures de "petits" anchois.

Le patron ayant participé aux tests a été très convaincu par ce système qui permet d'avoir une idée de la composition en taille des bancs de poissons situés dans le champ du sondeur. Ainsi, son utilisation en amont de l'action de pêche peut permettre d'identifier les bancs d'anchois de petites tailles et ainsi éviter leur capture.

Bilan des actions pour les chalutiers de fond :

Un atelier de travail (08/03/2014) a permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

De juin 2014 à novembre 2015 :

- ▷ 15 chalutiers de fond ont participé aux tests,
- ≥ 222 jours de mer, 464 traits échantillonnés par un observateur présent à bord,
- > 12 956 données de poids et 89 896 mesures ont été enregistrées,
- ▷ 11 dispositifs différents ont été testés (5 pour le métier « langoustine » / 6 pour le métier « poisson »).

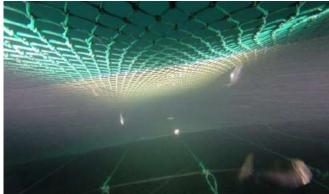
Pour le métier langoustine, les dispositifs suivant ont été testés :

- ▷ Boule dispersive associée au panneau à mailles carrées merlu,
- ▶ T90 en 55mm,

- ▷ Réduction du nombre de mailles au périmètre (métier langoustine),

L'objectif de la nappe séparatrice est de séparer le poisson (dans la poche supérieure) et la langoustine (dans la poche inférieure). Il est dès lors possible d'envisager des maillages/ou dispositifs adaptés, au poisson d'une part et à la langoustine d'autre part.

▷ L'objectif de ces premiers essais était d'évaluer la capacité de séparation du chalut. Les essais ont permis de valider la bonne tenue de la nappe (et du chalut en général) en action de pêche ainsi que l'efficacité de la séparation (90% de langoustines dans la poche du bas et 80% du poisson dans la poche du haut).



(source Ifremer)

La nappe séparatrice vue depuis la gueule du chalut A gauche : la poche du bas, majoritairement de la langoustine / A droite la poche du haut, essentiellement du poisson (source L. Flageul)

Pour le métier poisson, les dispositifs suivant ont été testés :

- ▶ Panneau à mailles carrées ventral (100mm à la jauge),

- Partie droite en T90 70 mm,
- Partie droite en T90 100 mm.

De nombreuses vidéos sous-marines ont été réalisées par l'Ifremer permettant de visualiser in-situ l'échappement.

Les données 2014-2015 ont fait l'objet d'une première analyse qui a été présentée lors du Comité de pilotage du 2 février 2016.

Tableau 1 : Synthèse des résultats de quelques dispositifs testés au métier « langoustine »

Dispositif	Gorget MC 90mm		80 mailles au	80 mailles au perimetre		00mm	Rallonge T90 55mm		
Nb traits	36 (jum	eaux)	18 (jum	18 (jumeaux)		5 (jumeaux)		21 (jumeaux)	
Espece	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)	
BENTHOS	0/0	19/16	0/0	6/9	0/0	10/19			
ROUSSETTE	5/6	6/5	0/0	3/4	0/0	23/34		-	
SOLE			1/1	0/0	2/4	0/0			
LANGOUSTINE	27/27	11/14	10/16	5/12	17/23	7/16	19/18 - 32/26	10/8 12/11	
MERLU	11/14	9/14	9/10	5/7	13/15	10/15	13/14		
CARDINE	7/7	1/0	1/1	1/1					
LOTTE	7/6	4/4	5/6	2/2	15/18		9/9		
TACAUD	1/1	2/4	1/1	1/1					
MERLAN BLEU	0/0	2/6	0/0	3/5			0/0	6/4	
CHINCHARD	0/0	1/3	0/3	0/1			0/0		
GRONDINS	4/5	4/6		- 5					
LIEU JAUNE	8/18	0/0							
MAQUEREAU			1/0	0/0					

Les chiffres représentent les poids moyens par trait dans les fractions débarquées et rejetées. **En vert** : pas de perte commerciale significative ou réduction significative des rejets / en rouge : Perte commerciale significative ou pas de réduction significative des rejets / en gris : peu de données, pas de tendance claire.

Tableau 2 : Synthèse des résultats de quelques dispositifs testés au métier « poisson »

Dispositif	T90 10	0mm	Cylindre T9	0 100mm	Cylindre T9	0 100mm	T90 fond de	cul entier	T90 fond de	cul entier	CMC 1	00mm
Nb Traits	25 (jum	eaux)	43 (jum	ieaux)	14 (alte	rnés)	29 (jum	eaux)	31 (alte	més)	18 traits	jumeaux)
Espece	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)										
BENTHOS	0/0	13/14	0/0	26/30	0/0				0/0	48//64	0/0	13/18
ROUSSETTE	0/22	13/23	3/3		0/0	85/68	0/0	13/30	0/0		3/3	
SOLE LANGOUSTINE	2/1	0/0					3/3	0/0			4/5	1/2
MERLU	8/9	0/1	4/4	0/1	7/7	2/2	5/5	1/5	5/7	3/6	7/9	
CARDINE	28/28	2/2	-4/4	1//1	5/8	0/0	12/14	10/9	3//	3/6-	30/29	
LOTTE	50/56	4/3	20/22	8/5	25/27	1/1	25/29		21/29	4/2	29/29	
TACAUD	3/8	6/17	0/1						6/15		0/0	6/5
MERLAN BLEU	0/0	0/0										
CHINCHARD	0/0	0/1	0/0								0/0	
GRONDIN5	2/3	5/12	3/3				1/2	7/9			2/2	8/10
ROUGET	0/1	0/1	2/2	0/0	10/17	0/0	2/10	0/1	3/13	1/1		
RAIES	18/22	36/17							10	- 22	7/8	0/0
LIEU JAUNE												
MERLAN			3/3	1/0								
SEICHE			12/10	0/0	5/B	0/0	21/23	0/0	36/32	27#		
ENCORNET			15/14		3/6	0/0	9/21	0/0	8/14	1/1		
MAQUEREAU			5/11	2/2					2/13	1/1		
MAIGRE							3/21	0/0				
MULET									12/19	7/63		
GRANDE VIVE					18/10							

Les chiffres représentent les poids moyens par trait dans les fractions débarquées et rejetées. **En vert** : pas de perte commerciale significative ou réduction significative des rejets/ **en rouge** : Perte commerciale significative ou pas de réduction significative des rejets / en gris : peu de données, pas de tendance claire

Les analyses finales intègreront le rapport du projet REDRESSE et pourront faire l'objet de publication de la part de l'IFREMER.

Pour l'année 2017 :

Le comité de pilotage de 2016 a décidé de laisser « carte blanche » à des patrons volontaires sur la campagne 2016-17 plutôt que de faire des tests à large échelle. Pour cela, les structures professionnelles ont été sollicitées pour informer et mobiliser les patrons de pêche. Concernant la sélectivité, il semble nécessaire d'aller plus loin dans le test de dispositifs sélectifs pour diminuer les rejets de langoustines en avançant sur deux axes : (1) Des dispositifs « simples » et (2) une grille semi-rigide améliorée par rapport à celle testée les années passées.

Ainsi 4 dispositifs ont été testés :

- Un panneau à mailles carrées de 120 mm dans la rallonge du chalut (objectif échappement de maquereaux),
- ▷ Une rallonge en 90mm,
- ▷ Une grille semi-rigide en 6 morceaux pliante.

L'analyse de ces résultats a été finalisée en 2017. Les résultats sont très prometteurs avec des réductions significatives de rejets (-20% à -40%) et des pertes commerciales mineures. Par ailleurs la manipulation de la grille à bord ne pose aucun problème lors des manœuvres (filage et virage). Cependant, après quelques semaines d'utilisation, la grille testée a montré des faiblesses (fracture, ...) et les pertes commerciales ont augmenté.

Plusieurs actions restent donc à mettre en œuvre pour fiabiliser et optimiser la grille afin de proposer aux professionnels un dispositif sélectif efficace et durable notamment sur les points suivants :



- Concevoir une grille durable en travaillant sur les matériaux, l'articulation entre les différentes pièces, la tenue du dispositif en action de pêche, le montage, ...
- > Tester le dispositif sur le long terme et permettre à différents patrons de tester ce dispositif.

Ces mesures seront vues dans les projets GRILLETINE et OPTISEL.

2.2.2.4. Volet 4 : Etude socio-économique

Le travail mené par la cellule MER a consisté à évaluer, pour les flottilles du golfe de Gascogne et la filière qui en découle, l'impact socio-économique de la mise en œuvre de l'obligation de débarquements (art. 15 et suivants du règlement 1380/2013 adopté le 28 décembre 2013) et de différents scénarios (mesures de sélectivité, stratégie de réduction, etc.).

Un premier travail de définition des flottilles ainsi que les aspects méthodologiques a été nécessaire au démarrage du projet. En 2015, la caractérisation de l'activité halieutique et économique a été définie. En 2016, les simulations ont été lancées afin d'estimer l'impact socio-économique de l'obligation de débarquement.

L'objectif est que l'étude socio-économique prévue dans le cadre du projet REDRESSE puisse apporter des éléments opérationnels et pragmatiques sur le coût de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour les flottilles concernées du Golfe de Gascogne. Un rapport a été produit par la Cellule Mer et synthétise l'ensemble des impacts sur les flottilles étudiées.

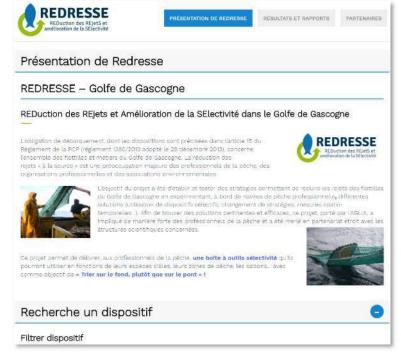
Communication auprès des navigants :



2 bulletins d'information ont été envoyés à l'ensemble des patrons pêcheurs du Golfe de Gascogne.

Diffusion des résultats via l'outil HTML

Il s'agit d'un outil Html permettant de rechercher et consulter les résultats issus d'un projet d'amélioration de la sélectivité ainsi que les documents ressources issus de ce projet. Cet outil pourra être encapsulé sur le site Web de l'AGLIA ou inscrit sur un support numérique (CD-ROM, clé USB) afin d'être consultable hors connexion professionnels. Un appel d'offre a été passé par l'AGLIA en octobre 2017. Le prestataire retenu (Biznet) travaille actuellement à la mise en place de cet outil qui sera disponible au 1e trimestre 2018. Le travail pour l'intégration de l'ensemble des données du projet est en cours. Cet outil devra être mis en ligne d'ici le début du deuxième semestre 2018.



Communication externe:

- - http://www.ccsti.org/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=181&cntnt01detailt emplate=Simplex Detail2&cntnt01pagelimit=3&cntnt01returnid=65
- L'Aglia a été invitée pour intervenir à un "atelier sélectivité" organisé par BlueFish, le 4/12/14 au parlement européen. L'objectif était de présenter aux parlementaires européens et à leurs équipes, des exemples d'actions menés par les professionnels afin d'améliorer leurs pratiques. Une vingtaine de parlementaires, assistants parlementaires, représentants de la DG-MARE ont participé à cette rencontre.

Pascal Larnaud (Ifremer), Thierry Evain (patron du Quentin Grégoire) et Thomas Rimaud (AGLIA) sont intervenus à tour de rôle sur la sélectivité dans le golfe de Gascogne pour :

- o Rappeler des considérations générales sur la sélectivité,
- Rappeler les dispositifs/stratégies déjà mis en œuvre par les professionnels (PMC Merlu + dispositifs langoustine + augmentation de maillage dans le dos +...),
- Sensibiliser les participants sur le fait que les professionnels français s'investissent pour être force de proposition,
- Informer sur les travaux en cours dans le cadre du projet REDRESSE.
 Un document de synthèse (traduit en Anglais) a été distribué à cette occasion aux participants.
- ▷ A l'occasion du forum FFP organisé le 19 et 20 novembre 2014 à Paris, la problématique et les actions engagées dans le projet REDRESSE ont été présentées :
 - Au niveau de l'exposition : (http://forumfrancefilierepeche.fr/Expo/Expo.html),
 - Par l'intermédiaire d'un film réalisé pour l'occasion http://forumfrancefilierepeche.fr/Expo/Expo.html,
 - Lors de la participation de Thierry EVAIN à l'une des tables rondes (http://forumfrancefilierepeche.fr/Replay/Replay.html).

- ▷ Les travaux ont été présentés au grand public à l'occasion de l'opération « Keroman Port Ouvert ».
- Les résultats du projet REDRESSE ont été présentés aux professionnels et au grand public à l'occasion du salon ItechMer en octobre 2015. Cette restitution a fait l'objet d'un film disponible sur la chaîne Youtube de l'AGLIA. https://www.youtube.com/watch?v=eQ9tiykgFwA
- Les résultats du projet REDRESSE et du projet SURTINE ont été présentés aux professionnels et au grand public à l'occasion du salon ItechMer en octobre 2017.
- Séminaire Technico-Scientifique FFP, le 09/11/2017 − Paris.

2.3. GRILLETINE

Dans la cadre du projet REDRESSE, le Comité de pilotage a décidé de tester une nouvelle grille (pliante et semi elliptique) proposée par IFREMER qui devrait améliorer les problèmes d'ergonomie à bord lors des opérations de pêche. Les premiers résultats sont très prometteurs avec des réductions significatives de rejets (-20% à -40%) avec des pertes commerciales mineures. Par ailleurs la manipulation de la grille à bord ne pose aucun problème lors des manœuvres (filage et virage). Cependant, après quelques semaines d'utilisation, la grille testée a montré des faiblesses (fracture, ...) et les pertes commerciales ont augmenté. Plusieurs actions restent donc à mettre en œuvre pour fiabiliser et optimiser la grille afin de proposer aux professionnels un dispositif sélectif efficace et durable :

- ✓ Améliorer l'efficacité de la grille et limiter les pertes commerciales,
- ✓ Concevoir une grille durable en travaillant sur les matériaux, l'articulation entre les différentes pièces, la tenue du dispositif en action de pêche, le montage, ...

Dans le cadre du projet GRILLETINE, deux ateliers de travail réunissant professionnels, scientifiques et technologistes des pêches au bassin d'essais de Lorient ont été organisés (le 11/05/17 et le 24/08/17). Ils ont permis de définir un nouveau modèle de grille en aluminium ainsi qu'une optimisation de son montage dans la rallonge.



Ce dispositif a pu être testé à bord d'un chalutier langoustinier du Guilvinec (Les Antilles) en octobre 2017.

Malheureusement, cette nouvelle version de la grille n'a pas apporté les résultats escomptés. Elle a présenté rapidement des problèmes de torsion qui ont rendu son utilisation impossible.

D'autres modèles de grille seront testés dans le cadre du projet OPTISEL qui a démarré en 2018.

2.4. SURTINE



2.4.1. Rappel des objectifs du projet

Durée du projet : Janvier 2016 – Décembre 2017

Zone d'étude : Golfe de Gascogne

Financement: MEEDE, FFP, Région Bretagne, Région Pays de la Loire, Région Nouvelle Aquitaine

Les chalutiers langoustiniers du golfe de Gascogne sont soumis à l'obligation de débarquement depuis 2016. Le Règlement prévoit plusieurs dérogations dont une pour les « espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés [...] ». Dans ce cadre-là, La Commission Européenne a accordé une exemption temporaire à l'obligation de débarquement des captures indésirées de langoustines pour 2016 (Règlement délégué UE N°2015/2439). Une nouvelle demande d'exemption à l'obligation de débarquement pourra être étudiée sous réserve que de nouveaux éléments scientifiques et techniques relatifs à la survie de la langoustine soient apportés. Le projet SURTINE, porté par l'AGLIA en partenariat avec l'Ifremer, les structures professionnelles et les partenaires financiers (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, de France Filière Pêche, de l'Ifremer ainsi que des Régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine) a donc comme objectif d'apporter de nouveaux éléments sur 2 axes de travail :

- ▷ AXE1 : Amélioration des pratiques de tri à bord.
- ▷ AXE2 : Evaluer la survie des captures indésirées de langoustine.

2.4.2. AXE1 : Amélioration des pratiques de tri à bord

Les professionnels ont décidé de rendre obligatoire l'équipement des navires en dispositifs permettant un retour direct et rapide des captures indésirées de langoustine (goulottes/glissières). Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées :

- Un état des lieux de l'équipement des navires en table de tri et goulottes/glissières a été réalisé par l'AGLIA afin d'illustrer la diversité des équipements et préparer la mise en œuvre de cette obligation par arrêté ministériel.
- Une répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des différents navires.
- Une cellule technique regroupant l'AGLIA, l'Ifremer et l'IMP (Institut Maritime de Prévention) a été mise à disposition des professionnels volontaires.

2.4.2.1. Etat des lieux de l'équipement des navires

Les informations ont été recueillies par différents moyens :

- Par une enquête adressée le 5 mars 2015 à l'ensemble des navires détenteur d'une ANP Langoustine. 169 patrons ont été contactés par cet intermédiaire.
- Par des entretiens individuels avec certains patrons. Ces entretiens ont été réalisés par l'AGLIA et par différentes structures professionnelles.
- ▷ Par des observations des navires à quai.

Le taux de retour pour le questionnaire est de 49% soit 83 réponses sur les 169 envoyés. En sus des informations issues du questionnaire, différentes structures professionnelles (CDPMEM 29, CDPMEM 56, COREPEM, OP Cotinière et CRPMEM Poitou-Charentes) viennent alimenter l'état des lieux, ce qui apporte 69 informations (non exhaustives) supplémentaires. L'ensemble permet ainsi d'obtenir des informations sur les équipements de 152 navires de la flottille langoustinière (soit 90%).

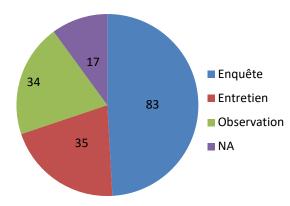


Figure 7: Origine de l'information pour l'état des lieux (Enquête : réponse au questionnaire ; Entretien : entretien direct réalisé par CDPMEM 29, CDPMEM 56, COREPEM; Observation : sur les quais par AGLIA et CDPMEM 29; NA : aucunes informations recensées)

L'analyse de ces informations a donné lieu à un rapport diffusé en mars 2017 qui présente :

- ▷ L'équipement en table de tri (langoustine et poisson) et dispositifs (type goulotte/glissière).
- Les possibilités/difficultés de mise en place d'une table de tri pour ceux qui n'en possèdent pas.
- ▷ Les délais d'installation.
- ▷ Les différents types de tables de tri et autres dispositifs de tri observés.
- ▷ Les différents types de systèmes/pratiques permettant un retour rapide des langoustines.

2.4.2.2. Répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des langoustiniers en dispositif permettant d'améliorer la survie de la langoustine

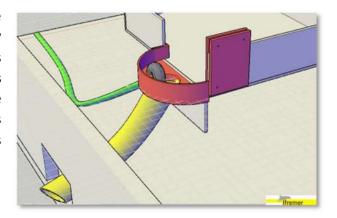
Un travail concernant la répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des langoustiniers en dispositif permettant d'améliorer la survie de la langoustine (Type table de tri et/ou goulottes-glissières) a été réalisé suite à une sollicitation de la DPMA. L'objectif était de disposer d'information sur les productions en langoustines du golfe de Gascogne (2014 et 2015) en fonction de leurs équipements en dispositifs d'aide à la survie, tables de tri et/ou dispositifs permettant un retour à l'eau rapide des captures indésirées de langoustines.

Ce travail a concerné les navires interrogés dans le cadre du questionnaire SURTINE. Les données de production ont été fournies par les organisations de producteurs concernées pour les années 2014 et 2015. L'équipement des navires est issu des informations du questionnaire SURTINE, complété des informations de terrain recueillies par l'AGLIA et par différentes structures professionnelles.

La première analyse est celle demandée par la DPMA. Elle se base uniquement sur l'équipement des navires au 21 mars 2016. Une deuxième analyse, plus précise, prend en compte à la fois les échéances et les possibilités techniques d'équipement en table de tri et/ou d'un dispositif permettant un retour rapide des langoustines indésirées sur la base des réponses au questionnaire. Cette analyse met en évidence que d'ici la fin de l'année 2016 et la mise en place de l'arrêté rendant obligatoire la mise en place d'un dispositif, 80% des 169 navires interrogés seront équipés d'une table de tri. Ces navires représentent 91% (2014) et 93% (2015) de la production de langoustine du golfe de Gascogne.

2.4.2.3. Cellule technique

Dans le cadre du projet SURTINE, une cellule technique composée de l'AGLIA, l'Ifremer et l'IMP a été constituée afin de proposer et tester des dispositifs adaptés à ce type de navire. Plusieurs patrons nous ont contactés afin de solliciter cette expertise. Des plans ont été réalisés et certains prototypes ont été testés (notamment constitués d'une goulotte souple).



Par ailleurs, plusieurs photos de dispositifs ont été recensées et partagées (via les réseaux sociaux notamment) afin que les « bonnes idées » puissent être mises en commun au sein de la flottille langoustinière.

2.4.2.4. Livrables

Les analyses ont fait l'objet de deux rapports diffusés à l'administration et à l'ensemble des partenaires du projet. Ils sont téléchargeables sur le site internet de l'AGLIA (www.aglia.fr) :

- Dispositifs/pratiques de retour à l'eau des captures de langoustines indésirées Etat des lieux.
- ➢ Répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des langoustiniers en dispositif permettant d'améliorer la survie de la langoustine (Type table de tri et/ou goulottesglissières).

Un film a été réalisé pour illustrer la mise en œuvre de l'installation des dispositifs de retours à l'eau des captures indésirées de la langoustine au sein de la pêcherie. Ce film a été traduit en Anglais afin qu'il puisse être largement diffusé y compris auprès des acteurs européens impliqués dans l'obligation de débarquement. Il a ainsi été diffusé au sein du groupe des Etats membres eaux occidentales au cours du 1^{er} semestre 2016. Il est disponible sur Youtube à l'adresse suivante :

https://www.youtube.com/watch?v=umcTKgawtyQ

2.4.3. AXE2 : Evaluer la survie des captures indésirées de langoustine

2.4.3.1. Contexte:

Une étude récente de la survie des rejets de langoustines a évalué un taux de survie moyen compris entre 42% et 60% (Méhault et al. 2016). La durée de cette étude (3 jours) n'a cependant pas été jugée suffisante par le Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) pour définir un taux de mortalité fiable puisque sa stabilisation dans le temps n'a pas pu être démontrée. Sur la base de ces résultats, la Commission Européenne a accordé une exemption temporaire à l'obligation de débarquement des captures non désirées de langoustines des zones CIEM VIII et IX pour 2016 (Règlement délégué UE N°2015/2439) et pour 2017 (Règlement délégué UE N°2016/2374). Une nouvelle demande d'exemption

pourra être étudiée sous réserve que de nouveaux éléments scientifiques et techniques relatifs à la survie de la langoustine soient apportés.

Compte tenu des évolutions en cours au sein de la pêcherie (obligation d'utilisation d'un dispositif de remise à l'eau rapide des captures indésirées) ainsi que des recommandations de la Commission Européenne et du WKMEDS, cette étude propose de réévaluer le taux de survie des langoustines rejetées par la pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne, en se basant sur des données de suivi sur une période supérieure aux précédentes études menées dans le golfe de Gascogne. Elle se base sur le modèle des travaux menés par les suédois.

2.4.3.2. Description de l'étude

L'étude est réalisée en captivité dans des viviers à terre de manière à évaluer la vitalité des langoustines quotidiennement jusqu'à atteindre la stabilisation du taux de survie (ICES 2015). Pour la première fois, le protocole d'échantillonnage mis en place permet d'évaluer le taux de survie pour 2 pratiques de tri différentes : (1) pratique standard de remise à l'eau des rejets à la fin du tri et (2) évacuation à la mer au fur et à mesure du tri grâce à la mise en place de tables de tri et de goulottes. Les échantillonnages sont réalisés à 3 périodes de la saison de pêche 2016 (printemps, été et automne) afin d'être représentatifs des différentes conditions rencontrées.

Les viviers à terre ont été préférés au milieu naturel pour des raisons logistiques (conditions météo, coûts d'affrètement des navires) et de protocole. La remontée quotidienne des échantillons et leur exondation sur le pont pour le suivi peuvent en effet provoquer un stress et des traumatismes qui sont susceptibles d'impacter le taux de survie (Castro et al. 2003, Campos et al. 2015). Par ailleurs, une ré-immersion en milieu naturel expose les individus maintenus en caisse à des attaques d'amphipodes supérieures à la normale (Morizur et al. 1982).





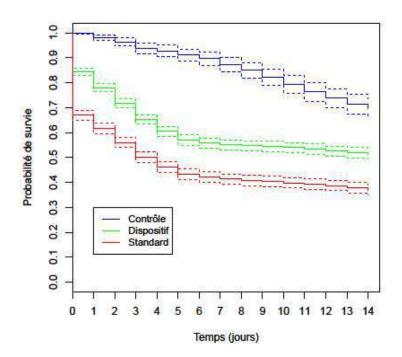
Un total de 1581 individus a été échantillonné au cours de la campagne de printemps, 1798 à la campagne d'été et 1555 à la campagne d'automne. Un total de 4934 langoustines a donc été suivi durant les 3 saisons prises en compte dans cette étude.

Les tendances observées à chaque saison sont vérifiées sur les trois campagnes regroupées. Au terme de l'étude en vivier, nous avons pu vérifier que le taux de survie des individus du scénario « standard » (sans dispositif de remise à l'eau rapide) est inférieur à celui des individus du scénario « dispositif » (Tableau cidessous).

Récapitulatif des taux de survie et des probabilités de survie à J14 observés à la fin du suivi en vivier avec intervalles de confiance

	Taux de Survie			Probabilité	babilité de survie (Kaplan Meier)			
	Standard	Dispositif	Contrôle	Standard	Dispositif	Contrôle		
Global	36,9%	51,2%	69,3%	0,37	0,51	0,70		
	[20,9 ;52,9]	[30,9 ;71,5]	[45,7 ;93,0]	[0,36;0,38]	[0,50;0,52]	[0,67;0,72]		

Les probabilités de survie des scénarios « dispositif » et « standard » sont significativement différentes dès J0 et évoluent par la suite de manière parallèle (Figure ci-dessous). Une nette stabilisation est visible à partir de J5. La probabilité de survie des individus « contrôles » décroit de manière quasi constante au cours du temps. Les écarts type des deux scénarios ne se recoupent pas avec ceux de l'échantillon « contrôle ».



Estimation de la probabilité de survie pendant le suivi en vivier pour les trois campagnes

Les résultats du modèle linéaire généralisé montrent que les variables qui expliquent l'état de vitalité des langoustines en vivier de J1 à J14 sont la présence de blessure, la saison et le mode de tri. Les autres variables testées ne sont pas apparues significatives. Le nombre de morts à J14 est plus grand chez les individus blessés ainsi que chez ceux ayant été triés par selon le mode « standard ». Le nombre de morts a été moins important à l'automne qu'au printemps ou en été. Dans l'analyse statistique, l'automne a été pris comme point de repère. Cependant, la variance expliquée par le modèle est faible, de l'ordre de 10%, ce qui indique que la variabilité individuelle domine la capacité de survie des langoustines à partir de J1.

Cette étude a permis d'évaluer un intervalle de taux de survie des captures non désirées de langoustines dans le cadre de la pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne. Elle a été réalisée lors de trois périodes différentes de la saison de pêche, dans des conditions de pêche standardisées. Elle est donc représentative de la pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne. Les taux de survie calculés sont de 36,9% [20.9;52,9] pour les individus triés selon le scénario « standard » et de 51,2% [30,9;71,5] pour les individus triés selon le scénario « dispositif ». Ces résultats confirment le haut potentiel de survie des

langoustines rejetées et appuient les conclusions des précédentes études sur la zone. Par ailleurs, nos résultats démontrent que l'utilisation d'un dispositif permettant un retour à l'eau direct des captures non désirées de langoustine au fur et à mesure du tri améliore significativement le taux de survie des langoustines.

2.4.3.3. Livrables:

Rapport préliminaire échantillonnage « Printemps » :

- ✓ Transmis le 20/05/16 à l'administration.
- ✓ Annexée à la « joint recommandation » et demande d'exemptions survie langoustine. → Il a permis d'obtenir le prolongement de l'exemption survie langoustine pour 2016.
- ✓ Présentée de manière informelle au WKMEDS à Lorient en avril 2017.
- ✓ Etudié par le CSTEP (EWG 16-06: Evaluation of the LO joint recommendations + Summer plenary meeting).

Rapport préliminaire échantillonnage « Printemps » + « Eté » :

✓ Complément du précédent rapport → Diffusé fin aout 2016.

Rapport final et publications :

- ✓ Finalisés en février 2017 Version française et anglaise → Téléchargeable sur <u>www.aglia.fr</u> et sur www.archimer.fr.
- ✓ Publication IFREMER octobre 2017.

Film:

Un film à destination des professionnels de la pêche et du grand public a été réalisé afin d'expliquer la démarche mise en œuvre pour cette étude. Il est disponible sur la chaîne Youtube de l'AGLIA: https://www.youtube.com/watch?v=k3TtBPszbDI.

Presse/article:

Plusieurs articles relatifs à cette étude ont été publiés en 2016 dans la presse régionale et professionnelle :

- ✓ Keroman.fr : LA SURVIE DES LANGOUSTINES PASSÉE A LA LOUPE le 22/03/2016.
- ✓ Le Télégramme : Langoustines. Leur taux de survie étudié, le 05/04/2016.
- ✓ Produits de la Mer : Projet Surtine : Zoom sur la survie des langoustines PDM N°163, juin 2016.
- ✓ Le Télégramme : Exemptées du « zéro rejet », le 24/01/2017.
- ✓ Le Marin : Les langoustines rejetées ont une chance sur deux de survivre : 07/09/2016.
- ✓ Le Marin : Une deuxième chance pour les juvéniles : Supplément du 12/10/2017.

Communication scientifique

✓ Communication à la Conférence annuelle du CIEM, Septembre 2017, USA.

Séminaire:

✓ L'organisation d'une journée autour de la vitalité de la langoustine en partenariat avec FFP : « La langoustine : un potentiel de survie à valoriser ? ». Cette journée a été proposée aux acteurs de la filière pêche et de la filière aval une réunion autour du sujet de valorisation du potentiel de survie de la langoustine vivante. L'objectif de cette réunion a été de faire un retour aux professionnels de la filière de 2 projets récents en lien avec la survie de la langoustine: SURTINE et LANGVIVANTE. Un temps d'échange a été organisé à l'issu de ces présentations afin de réfléchir collectivement aux potentiels et aux conditions de valorisation d'une langoustine

- "EXTRA" vivante. Cette conférence a fait l'objet d'un film résumant l'intervention disponible sur la chaîne YOUTUBE de L'AGLIA (https://www.youtube.com/watch?v=YWPqh--Yj I&t=80s).
- ✓ Les lundis de la Mer : Pour une pêche durable de la langoustine, le 19/06/2017 Lorient.
- ✓ ITECHMER : Présentation des projets SURTINE et REDRESSE, 19/10/2017 Lorient.
- ✓ Séminaire Technico-Scientifique FFP, La survie des rejets, des méthodes porteuses, le 09/11/2017 Paris.

2.4. VALOTINE

Depuis 2016, les langoustiniers du golfe de Gascogne observent des rendements importants sur la langoustine. Si la grande majorité des navires de la pêcherie a investi dans des systèmes embarqués pour accroitre la qualité du produit (en terme de vitalité), la qualité de la langoustine doit être analysée audelà de la phase de vente en criée. L'exigence du consommateur d'obtenir sur l'étal des poissonneries une langoustine vivante nécessite une chaine de traitement adaptée, gage également d'un marché porteur pour les producteurs.

L'objectif de cette étude est d'identifier les leviers d'actions permettant d'améliorer la qualité des langoustines de la capture jusqu'au consommateur. Cette phase d'état des lieux et de partage d'expériences constitue la première phase de travail indispensable et préalable pour comprendre les enjeux et élaborer des solutions adaptées.

Dans ce cadre-là, des nombreux patrons de langoustiniers ont été sollicités et 31 enquêtes ont été réalisées par Jean Pierre CUILLANDRE, embauché sur le projet en CDD de fin août à fin octobre. Cette enquête a également permis de communiquer auprès des patrons sur la mesure 42.4 du FEAMP qui a comme objectif « d'augmenter la valeur ajoutée des produits ».

2.5. PROSPECTE



2.5.1. *Contexte*

Le projet « Information et positionnement » a été lancé en janvier 2015 pour répondre à la nécessité d'apporter des éléments concrets aux élus régionaux, aux représentants des secteurs pêche et cultures

marines, tout comme aux instances décisionnelles nationales et européennes dans le but de mieux appréhender les questions relatives à l'activité de pêche et des cultures marines.

Il a pour vocation de devenir un travail de routine pour inscrire l'Aglia pleinement dans son rôle de diffusion de la connaissance, de mise en réseau des acteurs et de défense des intérêts des filières pêche et aquaculture.

2.5.2. Objectifs globaux

Les objectifs de ce projet répondent à 3 points clefs :

- > Améliorer la connaissance de l'existant
 - o En identifiant et qualifiant les réseaux d'acteurs formels et informels,
 - o En répertoriant les projets existants,
 - o En vulgarisant de l'information.
- Défendre les intérêts de la façade en apportant une position commune au niveau interrégional au fil des consultations publiques ou des questions d'actualités.
- Améliorer la diffusion et l'accès aux informations concernant les filières pêche et aquaculture en proposant des fiches de synthèse sur les sujets d'actualité.

2.5.3. Axes de travail

Ce projet comporte 5 axes de travail :

1/La connaissance des réseaux existants (mis en place mi-2015).

Un des constats récurrents est, qu'au quotidien, les structures professionnelles travaillent ou sont sollicitées par une multitude d'acteurs, sur des thématiques variées. L'objectif est d'identifier et de qualifier les réseaux d'acteurs formels et informels (porteurs d'actions, assistance technique, réglementation...) qui gravitent autour des structures professionnelles (comités régionaux de pêche et de conchyliculture) et des Régions concernant les thématiques liées à la pêche et l'aquaculture, de l'échelle territoriale à européenne.

Les résultats de cette mission permettront :

- Aux structures professionnelles : d'avoir un support à mobiliser pour identifier les acteurs, que ce soit en interne ou pour sensibiliser la profession à leur écosystème d'acteurs ;
- Aux Régions : d'avoir une visibilité sur l'ensemble des acteurs qui gravitent sur les thématiques liées aux filières pêche et aquaculture ;
- À la chargée de mission : de disposer de la liste d'acteurs pouvant être sollicités en fonction des thématiques traitées dans le cadre du projet « Information et Positionnement ».

2/La création d'un répertoire de projets

De nombreuses actions et projets sont en cours sur la façade atlantique. Quelle que soit la thématique, ils peuvent aussi bien répondre à une demande spécifique des professionnels, les concerner indirectement ou avoir un intérêt particulier pour les Régions. Il est également essentiel pour les élus comme pour les professionnels d'avoir une vision globale des actions en cours sur la façade, ou à l'échelle nationale ou internationale. Les projets engagés sur la façade sont une source d'informations non négligeable qui permet d'avoir un accès rapide à l'ensemble des actions en cours et aux résultats

disponibles. Le répertoire compilera les projets à l'échelle des régions et au niveau national et supranationale, concernant des thématiques d'actualité. Cette base constituera une ressource documentaire essentielle pour les élus et les professionnels pour disposer de façon immédiate et par thématique d'une information condensée sur les sujets d'actualités. Cela permettra également à l'Aglia de disposer d'une base de données type « benchmark », pour pouvoir faire émerger des projets opportuns et complémentaires à l'existant. Les acteurs des filières pêche et cultures marines (professionnels et élus) pourront utiliser cette base de données de plusieurs façons :

- ▶ Pour l'information en acquérant les renseignements et les données nécessaires à une question précise,
- ▶ Pour renforcer leur réseau en créant des connexions avec les acteurs scientifiques et techniques identifiés,
- > Pour la prospection en s'inspirant des actions existantes pour les appliquer sur leur territoire.

3/La mise en place d'une stratégie de vulgarisation de l'information.

La gestion des pêches et des cultures marines implique d'acquérir de nombreuses connaissances et notions pour lesquelles l'information n'est pas toujours synthétisée ou difficilement mobilisable. Concernés par une masse importante d'informations (réglementations, notions d'halieutique, notions scientifiques...), les professionnels, au même titre que les Régions (élus et chargés de mission), peuvent être demandeurs d'informations synthétiques sur ces sujets. La vulgarisation de l'information pourrait également permettre aux membres de l'Aglia de valoriser la diversité des métiers, les enjeux des filières, les bonnes pratiques, les projets en cours, auprès de divers publics.

4/Le développement d'argumentaires communs (consultations publiques, communiqués de presse, réunions de réflexion) pour défendre les intérêts de la pêche et de l'aquaculture.

L'actualité dans les filières pêche et cultures marines est très active au niveau politique, réglementaire, environnemental etc. Lorsqu'une position de façade est pertinente, il est nécessaire de construire une position commune entre les professionnels et/ou les Régions. Cela a déjà été réalisé par le passé notamment à l'occasion de la révision de la PCP, ou plus récemment en répondant aux consultations de la Commission Européenne sur les sujets pêche, cultures marines ou plus globalement sur le milieu marin.

Il s'agit ici :

- D'assurer une veille sur les différentes thématiques dans lesquelles l'Aglia est en mesure d'intervenir afin d'être réactif et opérationnel.
- ▷ D'organiser la consultation et élaborer un argumentaire pertinent.
- ▷ Et de déterminer les réseaux nécessaires à la diffusion de positions communes.

5/La valorisation des livrables produits et l'amélioration de l'accessibilité des informations concernant les filières pêche et aquaculture.

Cette phase comprend le développement d'une plateforme internet d'accessibilité et de valorisation des livrables produits.

2.5.4.1. Connaissance des réseaux

Contexte

En 2016, un stage, assuré par Arthur Le Néna, a eu pour objectif d'identifier les réseaux d'acteurs formels et informels qui gravitent autour des structures professionnelles (CRPMEM et CRC) et des Régions concernant les thématiques liées à la pêche et l'aquaculture, de l'échelle territoriale à européenne. Les acteurs de ces réseaux peuvent être porteurs d'actions mises en place, proposer une assistance technique aux structures professionnelles, produire de la réglementation les concernant. Ils peuvent travailler avec ces dernières de manière récurrente ou ponctuelle.

Ce stage a permis de :

- Recenser les réseaux d'acteurs et les liens entre chaque structure (collaboration de projets, réglementation...).
- ▷ Indiquer la nature de chaque structure, leurs rôles et leurs compétences.
- > Préciser sur quelles thématiques ils travaillent et comment.
- ▷ Identifier les personnes contacts.

Les livrables suivants ont été produits :

- Une carte mentale des interactions entre tous les acteurs (Figure 8).
- ▷ 1 tableau à double entrées des interactions (Figure 9).

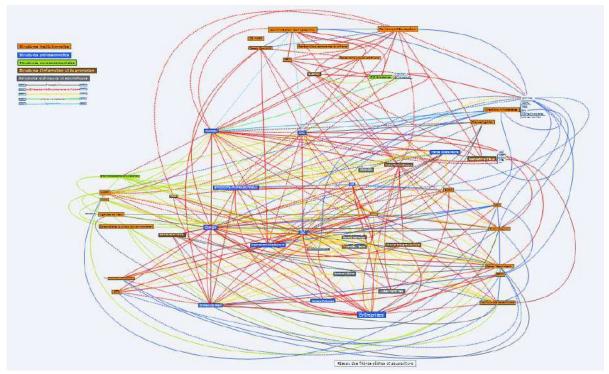


Figure 8: Carte mentale des interactions entre acteurs

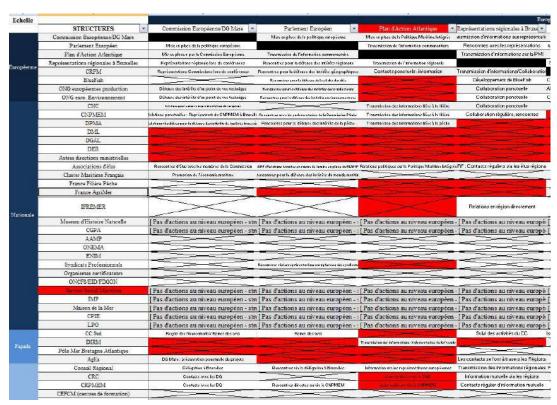
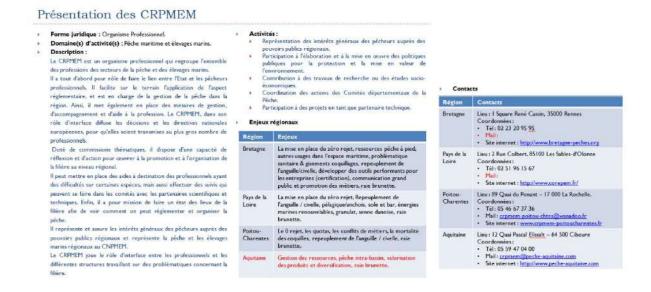


Figure 9 : extrait du tableau à double entrées

Les données de chaque acteur sont en cours de vulgarisation (Figure 10 et Figure 11). Les fiches concernant les CRPMEM et les CRC ont été finalisées en 2017. Elles sont présentées sous le format suivant :



Acteurs avec qui les CRPMEM interagissent - Echelle nationale

CNPMEM Le CNPMEM est un organisme professionnel qui regroupe l'ensemble des professions des secteurs de la pêche et des élevages marins français, à travers les CRPMEM. Il représente et assure les intérêts généraux des pécheurs auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Il s'engage dans l'élaboration de réglementations, d'études ou de programmes pour assurer le développement durable d'une pêche responsable

Partenaire de projets

Organisation de la filière (TAC et quotas, autres questions soulevées en

Organisation de la linere (FAC et quotas, autres questions socievees en Commissions)

Défense de la filière / réglementation : les CRPMEM font remonter les problématiques locales au CNPMEM, qui fait suivre aux directions ministérielles françaises et au niveau européen (rôle d'interface).

Directions ministérielles (DPMA, DEB, DGAL)

Les directions ministérielles sont les services rattachés aux différents ministères du gouve

La DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) est l'interlocuteur principal sur l'organisation et la pérennité de la filière. La DEB (Direction Eau et Biodiversité) est sollicitée via le CNPMEM sur les questions environnementales. La DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) est sollicitée sur les questions

Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France - ARA

Elle participe au financement et à l'organisation du programme de l'anguille en France prévu par le plan national de gestion de l'anguille (PGA), sur les 6 Unités de Gestion Anguille (UGA) dont celles de Bretagne, Loire côtiers vendéens-

Sèvre niortaise, de Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre et d'Adour courants côtiers. Elle apporte un soutien technique aux porteurs de projets coordonne les actions au regard du PGA et leur promotion, valorise la filière française de production et participe à la synthèse annuelle des opérations.

>Nature des relations : Financement de projets spécifiques sur le repeuplement de l'anguille.

rance Agrimer

C'est l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer sous tutelle de l'État. Il a pour objectés de favoriser la concertation entre les filières et les pouvoirs publics, d'assurer la connaissance et l'organisation des marchés, et de gérer des aides publiques nationales et communautaires.

>Nature des relations : Partenaire de projets et financement de projets

France Filière Pêche

Créée en 2010, France Filière Pêche regroupe les producteurs, les mareyeurs, les grossistes, les transformateurs, la grande distribution, et les poissonniers détaillants en France.

Ses objectifs sont de développer une pêche durable et responsable, et de Ses objectus sont de development une pectue durable et responsable, et favoriser la commercialisation des produits de la pêche française, à travers l'animation de la marque Pavillon France, le soutien à la recherche et à différents projets, et en encourageant des démarches collectives

>Nature des relations : Financement de projets spécifiques, dans le cadre

Figure 10: Exemple avec les CRPMEM

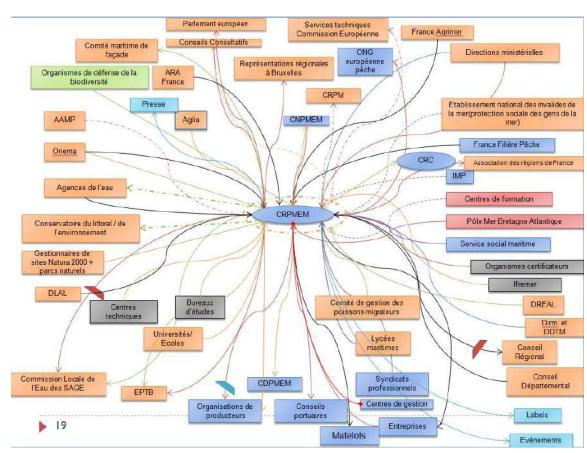


Figure 11 : Synthèse de toutes les interactions (cartes par type de relation dans le rapport)

2.5.4.2. Répertoire de projets

Le répertoire de projets sous format Excel (Figure 12) est finalisé. A ce jour, une centaine de projets a été saisie. La base Excel permettra de produire des fiches projets synthétiques comprenant :

- Nom du projet.
- Porteur et partenaires.
- Thématique traitée.
- Localisation et période.
- ▶ Le projet : contexte, objectifs, actions et résultats.
- Plus d'informations : personne contact, lien web.

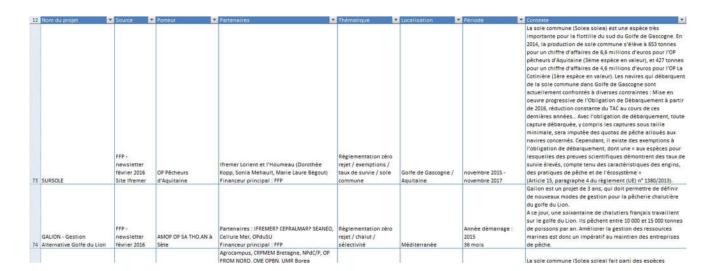


Figure 12 : Extrait du répertoire de projet

Ce répertoire continue d'être mis à jour. Un travail sur les archives a été initié. La localisation ainsi que les thématiques vont être normées pour le développement d'un site internet qui reprendra l'ensemble des informations du projet.

2.5.4.3. Vulgarisation

Plusieurs thèmes ont été identifiés : la sélectivité, les économies d'énergies, le RMD, les TACs et le processus décisionnel, la qualité des eaux et les services écosystémiques.

Les fiches de vulgarisation sont en cours de rédaction et ont été livrées pour partie en 2016.

Ce volet est le plus complexe à mettre en œuvre car il nécessite une stratégie de vulgarisation et une méthode commune. C'est pour cela qu'un stage sur la sensibilisation et la vulgarisation de différents publics à des sujets techniques liés à la pêche et la conchyliculture a été réalisé en 2017.

Fiches de vulgarisation

La fiche sur la sélectivité a été finalisée et envoyée à Pascal Larnaud pour validation.

Une première version de la fiche sur les services écosystémiques a été finalisée.

Concernant le RMD, l'interview d'Alain Biseau par Pêcheurs de Bretagne a été mise en ligne sur le futur centre de ressources de l'Aglia.

> Stage Vulgarisation et Communication

Un stage de 10 semaines a eu lieu du 10 avril à mi-juin. C'est Théo Buisson qui a été retenu. Il a travaillé sur la sensibilisation et la vulgarisation de différents publics à des sujets techniques liés à la pêche et la conchyliculture.

Un rapport a été produit pour un usage interne. Il peut être transmis à la demande. Il contient différentes parties :

- Un diagnostic des pratiques existantes de l'Aglia et du secteur.
- Une évaluation des besoins internes et une définition de la stratégie de vulgarisation.
- Un benchmark des pratiques de communication et de vulgarisation innovantes (base de données à part).
- Un guide pour produire différents contenus.

Par la suite, Théo Buisson puis Elodie Etchegaray ont élaboré et finalisé une vidéo présentant l'Aglia.



2.5.4.4. Argumentaires communs

Les décrets d'application de la Stratégie Nationale Mer et Littoral ont été publiés et soumis à la consultation publique. L'Aglia a rendu son avis. <u>Il est disponible sur le site de l'Aglia</u>.

Un résumé des retours de la consultation de l'Europe sur la stratégie internationale de la gouvernance des océans est <u>disponible en anglais</u>.

Comme chaque année l'Aglia a également rendu un avis sur les possibilités de pêches. Ils sont disponibles sur le site de l'Aglia : www.aglia.fr <u>ici</u> et <u>là</u>.

2.5.4.5. Développement informatique

L'Aglia a lancé une mise en concurrence pour développer une **plate-forme informatique**. L'objectif de la prestation est de valoriser les livrables produits et de rendre accessibles les informations concernant les filières pêche et conchyliculture grâce à un site web.

L'objectif est de rendre accessibles les informations concernant les filières pêche et conchyliculture auprès de divers publics : il sera en accès libre. Par ailleurs, il comportera un aspect collaboratif : les membres de l'Aglia pourront l'utiliser pour communiquer sur leurs projets, faire des suggestions de travail etc.

Ce site internet sera intégré au site internet de l'Aglia et pourra être intégré aux sites des membres de l'Aglia. Il comprendra :

- Un **moteur de recherche** pour trouver des projets, des fiches de vulgarisation, des avis rendus ou d'autres médias de l'Aglia ou de ses membres ;
- Des **onglets** avec les axes de travail du projet : répertoire, vulgarisation, avis, autres.
- Des **comptes d'utilisateurs** pour les membres avec des codes d'accès individualisés. Ils pourront alimenter le répertoire de projets, proposer des documents de communication pour valoriser leurs travaux à l'Aglia ou émettre des suggestions de travail.

C'est BIZNET qui a été retenu. Le site est finalisé depuis fin décembre 2017, l'incorporation des données est actuellement en cours.



2.6. PESCATLANTIQUE 2



2.6.1. Le développement des activités de diversification

Le Pescatourisme est désormais bien implanté sur certains territoires (Arcachon et Côte Basque/Sud Landes en particulier). Cette diversification permet de valoriser et promouvoir le secteur de la pêche et de la conchyliculture.

En proposant une immersion dans leur quotidien, les professionnels vivants de la mer peuvent ainsi communiquer sur la culture, les traditions, et leurs métiers (conditions de travail, savoir-faire nécessaire pour obtenir des produits de qualité) auprès du grand public. A l'échelle des filières, leurs activités sont ainsi mieux comprises et soutenues par les consommateurs. Cette diversification permet de véhiculer une image positive de leurs filières économiques, qui tendent vers un avenir fait d'innovations et de recherche de l'excellence (gustative, sociale, environnementale, ...). C'est également une promotion unique de l'identité d'un territoire.

Cette diversification socio-économique permet également de réaffirmer le statut du pêcheur/conchyliculteur en tant qu'acteurs du territoire : en effet, le développement du Pescatourisme s'est principalement inscrit dans des démarches de développement territorial plus globales, de type Axe 4 du FEP.

Malgré les avantages que cette diversification génère, elle peine à se développer sur certains territoires, en raison de multiples facteurs (mise aux normes qui peut nécessiter un investissement financier important, réglementation, contexte non favorable etc.). Pour y pallier, des professionnels souhaiteraient que le Pescatourisme s'inscrive dans une démarche plus globale et fasse partie d'une offre touristique plus large.

Déjà abordée par Marco Polo lors du GT national du 30 avril 2013, cette offre pourrait être assimilée au concept de "Bienvenue à la Ferme" avec :

- ▷ Les visites d'exploitation en tracteur et visites des claires pour les conchyliculteurs,
- ▷ L'hébergement.

Les professionnels souhaiteraient surtout faire déguster les produits pêchés ou récoltés lors de sorties Pescatourisme en complément de quelques autres produits, issus des productions locales, afin de valoriser leur production et de prolonger tout naturellement les sorties en mer, en proposant aux passagers de goûter les espèces pêchées, parfois méconnues. Autorisées sur certains ports, les dégustations ne sont pas encadrées par une règlementation nationale pour autant.

D'autre part, sur certains territoires, l'accès aux zones ostréicoles ne peut se faire qu'en véhicule terrestre, souvent un tracteur. L'Aglia a été sollicitée à plusieurs reprises sur ce sujet, sans pour autant pouvoir apporter les réponses aux professionnels.

Et en ce qui concerne l'hébergement, c'est un concept également novateur, ayant une portée sociale forte puisqu'il implique la participation des familles des professionnels. Des études, voire des initiatives, ont été développées localement, sans pour autant qu'il existe une vision globale sur la façade atlantique.

2.6.2.1. Finalité du projet

L'implication de l'Aglia sur ce sujet, appelé "ittitourisme" en Italie, répond à l'orientation 1 du plan stratégique de l'Aglia et plus particulièrement à l'objectif "diversifier les activités et/ou les productions". Pour partie, il répond également à l'orientation 3 puisque des formations seront très vraisemblablement nécessaires, ainsi qu'à l'orientation 2, le Pescatourisme permettant déjà de valoriser des pratiques durables.

De la même façon que pour PESCATLANTIQUE, il ne s'agit pas pour l'Aglia de mener des initiatives locales, mais de jouer le rôle d'intermédiaire entre les structures professionnelles locales et les instances nationales, tout en favorisant la mise en réseau des informations sur sa façade.

2.6.2.2. Objectifs et plan d'actions

Financé par les quatre Conseils Régionaux de la façade atlantique, ce projet doit permettre l'échange de compétences et de connaissances entre les territoires de la façade Atlantique et relayer leurs besoins auprès des instances nationales.

Les 3 volets de notre projet doivent répondre à ces objectifs :

1. Suivre le Pescatourisme sur la façade Aglia

L'Aglia suit les actions portées par les territoires tout en apportant son expertise sur les activités de diversification par le tourisme aux professionnels qui le désirent.

2. Réaliser un état des lieux des offres touristiques (Pescatourisme, dégustation, hébergement)

L'état des lieux comporte deux volets : le recensement de ces activités, et l'analyse des réglementations qui s'y appliquent (dont l'accessibilité des zones ostréicoles par voie terrestre). Notre objectif est d'améliorer la connaissance des initiatives territoriales et de comprendre les dynamiques propres à chacun des territoires. Ce recensement sera valorisé sous la forme d'un site internet, accessible sur le site de l'Aglia.

3. Participer aux réflexions d'ordre national

Le groupe de travail national dans lequel l'Aglia est active est un lieu d'échange privilégié avec les instances nationales.

Ces réunions permettent de travailler sur l'homogénéisation des réglementations nationales sur la dégustation et l'hébergement. Cela permet de travailler avec les instances nationales. Les structures professionnelles seront régulièrement interrogées sur leurs besoins et leurs avis concernant les propositions.

Elles donnent aussi l'occasion d'évaluer les besoins et d'identifier les solutions possibles au développement d'une offre touristique globale similaire à celle de « Bienvenue à la Ferme ». Il s'agira de participer à l'évaluation des besoins et aux réflexions sur les solutions possibles pour un développement d'une offre touristique globale, notamment en termes de gouvernance.

L'Aglia a donc deux rôles principaux pour ses membres :

- > Jouer un rôle d'**intermédiaire** entre les structures professionnelles locales et les instances nationales, notamment en relayant les informations, les attentes, les questionnements... des professionnels, des structures qui les représentent, et des territoires.
- Proposer un **appui technique** auprès des professionnels ou des structures des territoires. L'Aglia répond à toutes demandes de clarification des modalités liées à la mise en œuvre d'activités de diversification. Elle peut également, selon les demandes, présenter la démarche et envoyer les fiches méthodologiques sur le Pescatourisme.

2.6.3. Calendrier

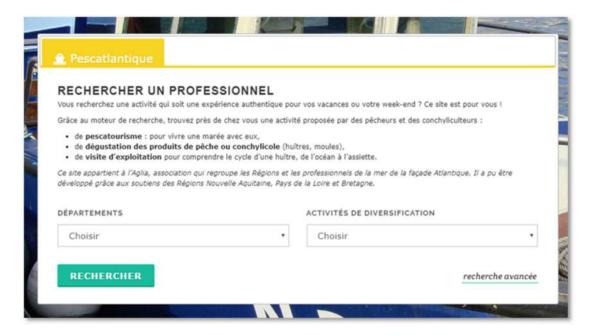
Ce projet se déroule sur 3 ans et demi du 1er janvier 2014 à juin 2017.

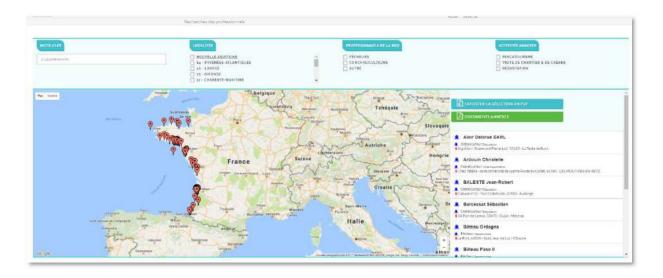
2.6.4. Actions 2017

2.6.4.1. Développement du site internet recensant les activités annexes

Ce site a pour objectif de promouvoir les activités de diversification locales : il est donc accessible au grand public sur le site de l'Aglia et d'autres sites partenaires (offices de tourisme, collectivités territoriales...). Ce site comprend :

- Un moteur de recherche pour trouver une activité proposée par les professionnels de la mer,
- Une cartographie interactive localisant les professionnels, avec des informations sur les activités proposées,
- Des résultats visibles dans un annuaire.





Il est accessible à l'adresse <u>www.pescatlantique.fr</u>. Les professionnels recensés ont été sollicités individuellement pour leur demander l'autorisation de diffuser ces données.

Les activités de diversification ont été géolocalisées dans la base de données. Le développement du site internet est en cours de finalisation. Les demandes d'autorisations individuelles des professionnels de la mer ont été envoyées. Les réponses sont en cours de traitement.

2.6.4.2. Groupe de travail national

Une commission a donc été désignée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour remettre un rapport sur les activités de diversification au Parlement. Elle nous a sollicités pour rencontrer le groupe de travail national et les acteurs sur les territoires pratiquant ou aidant à la diversification. Le groupe de travail national a échangé à trois reprises pour préparer cet audit.

Une première rencontre a eu lieu en octobre 2016 au CNPMEM pour présenter les enjeux nationaux. L'Aglia y était présente. Un rapport sur les enjeux nationaux ainsi qu'une liste de tous les acteurs à contacter sur la façade atlantique leur ont été remis. Ces documents sont disponibles à la demande auprès d'Elodie Etchegaray. La délégation ministérielle a également rencontré le CNC la même semaine.

Dans un second temps, la délégation ministérielle s'est rendue sur le terrain pour rencontrer les pêcheurs et les conchyliculteurs. Elle s'est rendue au Pays Basque et à Capbreton (en sollicitant le DLAL 64-40), à Arcachon (via le DLAL BARVAL) en Charente-Maritime (via l'AGLIA) et en Méditerranée (via le CRPMEM PACA). Un compte-rendu leur a été remis pour la Charente-Maritime. <u>Il est disponible à la demande auprès d'Elodie Etchegaray.</u>

Le rapport a été remis le 9 mars au secrétariat d'État. Il a été diffusé dans différents ministères avant d'être remis au Parlement. En parallèle, le Parlement Européen a réalisé un rapport sur la diversification. En septembre 2017, l'Aglia a reçu ces rapports et en a fait un résumé. Ces documents sont disponibles à la demande auprès d'Elodie Etchegaray. Les retours reçus ont été transférés au groupe de travail national.

Une réunion avec le groupe de travail national a eu lieu le 04 octobre 2017 pour débriefer sur le contenu du rapport, ses préconisations. Il a été convenu de solliciter les acteurs locaux pour recenser les actions de diversification qui n'avaient pu aboutir ou difficilement car le contexte réglementaire était flou. Un tableau à compléter a été envoyé aux acteurs locaux.

2.6.4.3. Communication

- Mise à jour de la note « se lancer dans le pescatourisme ».
- Réponse à une demande de renseignement de la DIRM NAMO.
- Mise en ligne des synthèses des rapports sur la diversification de l'Europe et de la France.

2.7. Plan de gestion - Golfe de Gascogne

2.7.1. Introduction et contexte :

Il est aujourd'hui admis par une large communauté d'acteurs que les plans de gestion pluriannuels peuvent contribuer à développer une gestion efficace des activités de pêche en Europe. Ils sont par ailleurs inscrits dans la nouvelle PCP. Cependant, la principale difficulté réside dans leur mise en œuvre, en particulier dans l'évaluation des effets attendus, du fait en particulier de l'ensemble des interactions et des enjeux qui en découlent. Pour mieux appréhender ces effets et surtout mieux s'y préparer, il apparait primordial de disposer d'outils d'aide à la décision permettant d'accompagner les différents acteurs concernés : les professionnels dépendant de ces activités en mer et à terre, la communauté scientifique, les acteurs politiques et plus généralement les citoyens sensibles à la préservation des océans mais aussi des activités qui en vivent. Selon le type d'acteur les enjeux diffèrent, et les besoins en termes « d'éclairages » ou « d'aides à la décision » semblent d'ores et déjà difficiles à réunir autour d'un seul et unique outil.

L'objectif de cette étude est d'apporter des éléments d'aide à la décision complémentaire des travaux menés par le CC-Sud (en partenariat avec l'Ifremer et la DPMA). Elle doit apporter aux professionnels des éléments pour se positionner par rapport aux différentes prédictions du modèle et pourra le cas échéant présenter d'autres indicateurs.

L'approche proposée est d'inverser le processus habituel d'analyse en s'intéressant dans un premier temps à la définition des seuils d'activités souhaitables pour préserver, à terme, les équilibres économiques et sociaux dans les territoires concernés. Ainsi cette étude, devrait permettre de définir des « lignes rouges » et d'étudier la capacité des entreprises de pêche et des différents maillons de la filière de supporter des « chocs », conséquences de l'application de différents scénarios de gestion. Le cas échéant, elle pourra définir pour les entreprises de la filière des modèles économiques durables prenant en compte la nécessité d'investir dans les outils de productions.

2.7.2. Méthode et actions réalisées

Afin d'être complémentaire aux travaux déjà menés par le CC-Sud et ses partenaires, l'étude est réalisée sous l'angle économique et à partir d'une approche filière.

Les mesures de gestion liées à un plan de gestion pluriannuel vont modifier les conditions d'exploitation des entreprises de pêche (effort de pêche, structure des débarquements en volume (proxy des rendements), charges variables et semi-variables, etc.) et vont donc modifier la structure des modèles économiques des entreprises et, par « effet domino », le reste de la filière (fournisseurs de biens et services et aval de la filière).

L'approche proposée par la Cellule MER consiste donc à inverser le processus habituel d'analyse en s'intéressant dans un premier temps à la définition des seuils d'activités souhaitables pour préserver, à terme, les équilibres économiques et sociaux dans les territoires concernés.

Pour évaluer les impacts socio-économiques sur les activités de pêche le travail de la cellule MER se décline en deux phases :

- La première phase a pour objectif de caractériser les flottilles concernées et l'ensemble de la filière qui en découle ; ce travail s'appuie sur les travaux menés dans le cadre du projet REDRESSE.
- La seconde phase propose des outils d'analyse socio-économique pour évaluer :

 - ▷ Les impacts des scénarios de gestion sur la filière pêche ;
 - Les conditions nécessaires pour conforter la durabilité des pêcheries analysées (définition d'un modèle économique durable).

2.7.3. En 2017:

Le comité de pilotage s'est tenu à Nantes en mars 2017. Il a permis de présenter à l'ensemble des acteurs les principes et la méthodologie de l'étude et d'anticiper les analyses à effectuer sur l'année 2017.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec différents partenaires professionnels du projet qui ont contribué afin de : (1) calibrer le modèle sur la base de données réelles ou à dire d'expert, (2) poser les hypothèses de scénarios les plus réelles afin que les résultats puissent servir de manière opérationnel et que l'outil soit une aide à la décision la plus efficace possible.

Le rapport final a été rendu par la Cellule Mer de Capacités en décembre 2017.

2.8. ROMELIGO

2.8.1. *Contexte* :

Le rouget barbet de roche (*Mullus surmuletus*), le merlan (*Merlangius merlangus*) et le lieu jaune (*Pollachius pollachius*) sont 3 espèces pour lesquelles l'individualisation de stocks est avancée par le CIEM dans l'ouest de l'Europe pour des zones incluant le golfe de Gascogne et les zones bordant la péninsule ibérique. Depuis 2012, des avis sont émis par le CIEM sur ces stocks. Ces avis sont émis pour 2 ans et reposent sur une démarche adoptée par le CIEM en 2012 dans le cas de données insuffisantes pour une évaluation analytique (Data Limited Stocks, soit DLS). Pour 2014 comme pour 2013, le CIEM a ainsi recommandé de réduire, par précaution, les captures de 20% par rapport à 2009-2011 pour les 3 stocks. Considérant que des TAC communautaires sont en vigueur pour le merlan et le lieu jaune dans le golfe de Gascogne, l'absence de diagnostic et l'application de l'approche de précaution pourrait se traduire par des réductions des possibilités françaises de pêche. Améliorer rapidement les données disponibles pour les stocks rangés dans la catégorie DLS constitue donc une priorité.

Le projet ROMELIGO vise à faire évoluer cette situation en contribuant à l'amélioration des connaissances sur ces 3 stocks à partir des données disponibles (données déclaratives de débarquement ou issues d'échantillonnages pour les navires français, données issues de campagnes scientifiques...) ou de données à recueillir (paramètres biologiques).

La première phase du projet portera sur l'analyse des captures et de l'activité de la pêche professionnelle française sur les 3 espèces (composition et évolution des captures, saisonnalité, distribution spatiale, engins mis en œuvre et part des rejets). Pour le lieu jaune, outre les données existantes, cette phase s'appuiera également sur la collecte de données sur les captures à terre. La deuxième phase du projet sera axée sur les indicateurs d'abondance obtenus par le calcul des captures par unité d'effort des navires, et à partir des données des campagnes scientifiques. Enfin la dernière phase se concentrera sur le recueil de données biologiques de base nécessaires à la mise en place d'une évaluation ultérieure du stock. Pour élaborer les relations taille/poids, les courbes de croissance et obtenir les tailles à la première maturité (L50) et/ou les ogives de maturité sexuelle, des échantillonnages seront nécessaires mais aussi des achats de poissons entiers auprès de professionnels, en particulier pour le merlan et le lieu jaune qui, étant vendus vidés en criée, ne peuvent être utilisés en l'état pour établir ces indicateurs.

2.8.2. Organisation et financement

Ce projet porté par l'IFREMER s'achèvera en décembre 2017. Il est réalisé en partenariat avec les structures pêche de la façade Atlantique (CRPMEM, OP et halle à marée) et l'Aglia qui assure la partie enquête en criée.

Il est financé entre l'IFREMER et France Filière Pêche.

2.8.3. Actions réalisées par l'Aglia en 2017

En 2017, l'AGLIA a participé et contribuer aux différentes réunions de restitutions et groupes de travail organisé dans le cadre du projet ROMELIGO.

3. L'observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.

3.1. Fonctionnement

Créé en 1997 en vue de fournir des informations et des analyses fiables à l'Aglia, l'Observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne s'appuie initialement sur un partenariat développé avec :

1. L'IMA, Institut des Milieux Aquatiques de Bayonne, qui est en charge de l'axe « Ressources Vivantes » de l'Observatoire. Son Objectif est d'améliorer la connaissance des espèces exploitées du golfe de Gascogne dans les domaines des pêches et des cultures marines, en s'intéressant à la ressource et aux divers aspects de son exploitation.

2. Le LEMNA, Laboratoire d'Economie de l'Université de Nantes, qui est en charge de l'axe socioéconomique de l'Observatoire, collectant les données de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et des cultures marines à des fins d'analyses dans le cadre de deux démarches : macroéconomique (globale) et microéconomique (l'entreprise) au niveau des filières pêches et cultures marines.

L'ouverture souhaitée du partenariat scientifico-technique de l'Observatoire s'est traduite en 2009 puis en 2010 par la participation du CREAA, du CGO et du réseau NAUTIL aux travaux sur les mutations dans le secteur conchylicole.

Dès la fin 2011, il a été décidé de mettre en œuvre un appel à concurrence pour les prochaines études de l'Observatoire. C'est ainsi que depuis octobre 2011, les prestataires sont sélectionnés sur la base de cette mise en concurrence.

3.2. Refonte de l'observatoire économique des pêches

Les membres de l'Aglia ont souhaité une évolution de l'observatoire pour qu'il réponde mieux aux besoins de la filière pêche et puisse apporter rapidement des éléments économiques pour les appuyer face aux enjeux auxquels ils sont confrontés (gestion des espèces, gestion des flottilles...).

Dans le même temps, l'arrêt de l'observatoire des pêches breton a accéléré la mise en œuvre de l'analyse des besoins globale sur la façade de l'Aglia.

En 2015, une analyse a donc été réalisée auprès des Régions, des CRPMEM et des organisations de producteurs de la façade. Plusieurs réunions ont eu lieu soit en groupe, soit individuellement pour valider cette première analyse. L'année 2016 et 2017, a quant à elle été consacrée à la rencontre des responsables des groupements de gestion pour amender ou valider avec eux cette première analyse. Cette phase est primordiale pour la création de l'observatoire car elle donnera une orientation en fonction des partenaires qui voudront bien s'impliquer dans cet outil.

En 2017, des rencontres avec les structures professionnelles devaient avoir lieu pour identifier les points d'accord sur les objectifs de l'observatoire. Malheureusement, pour des questions de calendrier, celles-ci n'ont pu avoir lieu qu'en 2018.

4. Communication et information

4.1. Site web de l'Aglia

Le site Web de l'Aglia www.aglia.fr est opérationnel depuis 2003, il constitue un vecteur privilégié pour la diffusion des informations et des travaux de l'Aglia.

Un nouveau site internet a été lancé en 2017. L'objectif était de le réactualiser, d'apporter une meilleure ergonomie et une meilleure visibilité.



Comptes annuels Exercice 2017

1. Approche générale

L'exercice 2017 a été clôturé avec un excédent de 31 581,16 €. Le résultat de l'exercice se répartit sur le résultat d'exploitation pour 10 310,06 € (contre 45 200,67 en 2016), le résultat financier de 974,85 € et le résultat exceptionnel de 20 296,25 €.

Ce résultat positif s'explique par deux éléments principaux :

- Une baisse des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017 qui engendre un excédent de 20 453 € sur le fonctionnement
- Un financement forfaitaire du Ministère pour le projet SURTINE et un total de dépenses inférieur au prévisionnel qui engendre un excédent de 11 836 €.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
49 982 €	-14 766 €	21 423 €	58 988 €	3 769,08 €	25 161,92 €	87 785,55 €	36 555,71 €	47 131,76 €	31 581,16€

2. Fonctionnement

Le volet « fonctionnement » de l'AGLIA est financé par les cotisations des Régions et par les cotisations des autres membres.

PRODUITS

éléments	montants	% vs. 2016
Région Nouvelle Aquitaine	55 000,00 €	0%
Région Bretagne	55 000,00 €	0%
Région Pays de la Loire	55 000,00 €	0%
Cotisations Aglia	2 400,00 €	-11%
Produits financiers	974,85 €	-16%
Transfert charge d'exploitation	5 384,37 €	190%
Autres produits exceptionnels	3 744,00 €	326%
produits divers de gestion courante	2,72 €	-
TOTAL	177 505,94 €	-26%

CHARGES

éléments	montants	% vs. 2016
coûts opérationnels attribués aux projets	- 15 242,25 €	
fournitures - entretien - maintenance	1 207,98 €	-45%
abonnement revues	252,50 €	-43%
séminaires	390,60 €	158%
petit équipement	448,44 €	-57%
cadeaux	176,70 €	18%
Assurances	1 359,67 €	1%
Honoraires	13 370,16 €	-21%
Imprimeurs - brochures	954,49 €	-74%
missions déplacement	8 906,90 €	8%
loyers	5 687,66 €	-5%
téléphone - fax - internet	3 202,36 €	-14%
voiture LLD	4 210,73 €	63%
cotisation CC.S + pole mer	1 440,00 €	17%
affranchissement	2 098,21 €	28%
site internet	2 364,00 €	-
salaires	82 557,82 €	-11%
charges sociales	39 086,97 €	-10%
Formation continue	825,40 €	-85%
dotations aux amortissements	2 339,36 €	152%
charges financières	1 114,62 €	51%
autres charges	300,14 €	-64%
TOTAL	157 052,46 €	-21%
SOLDE	20 453,48 €	-53%

De manière générale, les charges de fonctionnement sont en baisse par rapport à l'exercice 2016 (198 288,54 € en 2016 contre 157 052,46 € en 2017, soit une baisse de 21%). Cette baisse s'explique par les points suivants :

- Une baisse de la formation continue par rapport à 2016, car peu de formations ont été réalisées sur l'exercice 2017 par rapport à l'exercice antérieur (2016 = 5613.30 € / 2017 = 825.40 €).
- Une baisse des salaires et charges salariales liée une partie du temps d'Elodie Etchegaray pris en charge sur le fonctionnement 2016 qui n'est pas pris en compte sur l'exercice 2017.
- Une baisse du montant des honoraires de l'expert-comptable liée à un nombre d'embauche plus important en 2016 par rapport à 2017.

En contrepartie, d'autres postes présentent une augmentation. Par ordre d'importance : location de voiture (+63%), lié au changement de modèle, affranchissement (+28%) et dotations aux amortissements (+152 %), lié à l'achat de deux nouveaux ordinateurs.

L'excédent constaté en 2017 sur le volet fonctionnement est dû :

▷ En produits :

- A une baisse des produits totaux liée à la fusion des Régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin.

▶ En charges :

- A une baisse des charges sur les points cités précédemment.

3. REDRESSE

Les dépenses du projet Redresse s'élèvent à 100 586,92 € pour l'exercice 2017. Elles se répartissent principalement entre l'achat d'études (61 856€) et les coûts de coordination du projet (10 791,72 €).

Les subventions pour 102 567,27 €, sont supérieures aux dépenses engagées dans le projet pour l'exercice. Elles se répartissent entre les Régions de la façade, France Filière Pêche et un autofinancement d'IFREMER qui apparaîtra en fin de projet.

Le solde du projet est positif et se situe à 1 980,35 €. Il se compensera en fin de projet par un solde négatif sur l'exercice 2018 après avoir effectué les liquidations auprès de l'ensemble des financeurs.

PRODUITS

1 KODONO	
éléments	montants
Région Aquitaine	2 633,87 €
Région Bretagne	1 776,76 €
Région Pays de la Loire	7 471,79 €
Région Poitou-Charentes	5 955,05 €
FFP	82 752,55 €
régul. Produits	1 977,25 €
TOTAL	102 567,27 €

CHARGES

CHAROLS		
éléments	montants	
coordination	10 791,72 €	
déplacement	2 796,28 €	
coûts opérationnels	1 569,11 €	
études	61 856,00 €	
communication	7 020,00 €	
affrètement	7 685,96 €	
matériel	8 867,85 €	
TOTAL	100 586,92 €	
SOLDE	1 980,35 €	

4. DECIDER

Les dépenses de ce projet pour l'année 2017, s'établissent à 167 547,92 € constituées principalement d'achat d'études (71 252,40 €), d'affrètements (41 771,90 €) et de coûts de coordination (42 760,08 €).

Les subventions des quatre Régions et de FFP couvrent dans leur quasi-totalité les dépenses engagées sur l'exercice.

Le solde de ce projet sur l'exercice 2017 est négatif (-1 094,92 €). Il se compensera en fin de projet par un solde positif.

PRODUITS

éléments	montants		
Région Aquitaine	3 364,00 €		
Région Bretagne	23 253,00 €		
Région Pays de la Loire	5 572,00 €		
Région Poitou-Charentes	4 469,00 €		
FFP	129 795,00 €		
TOTAL	166 453,00 €		

CHARGES

éléments	montants
coordination	42 760,08 €
déplacement	649,04 €
coûts opérationnels	6 217,30 €
études	71 252,40 €
matériels	1 500,00 €
affrètement	41 771,90 €
frais partenaires	3 397,20 €
TOTAL	167 547,92 €
SOLDE	- 1 094,92 €

5. SURTINE

Les dépenses de ce projet pour l'année 2017, s'établissent à 30 350,43 € constituées principalement de frais de partenaires (19 857,76 €), et de frais de coordination (6 553,49 €).

Les subventions des trois Régions, de FFP et de la DPMA couvrent la totalité des dépenses engagées sur l'exercice. L'excédent constaté est lié au financement forfaitaire de la DPMA pour ce projet alors que la totalité des dépenses prévisionnelles n'a pas été consommée.

PRODUITS

éléments	montants
Région Nouvelle Aquitaine	731,42 €
Région Bretagne	2 804,00 €
Région Pays de la Loire	528,21 €
DPMA	10 105,00 €
FFP	13 136,00 €
revente viviers	14 881,89 €
TOTAL	42 186,52 €

CHARGES

éléments	montants
coordination	6 553,49 €
déplacement	391,52€
coûts opérationnels	949,20 €
études	2 545,89 €
frais partenaires	19 875,76 €
matériel	34,57 €
TOTAL	30 350,43 €
SOLDE	11 836,09 €

6. PROSPECTE

Les dépenses du projet PROSPECTE (anciennement information et positionnement) s'élèvent à 19 162,43 € pour l'exercice 2017. Elles sont affectées majoritairement au temps d'animation et de coordination de ce projet (3 772,87 €) et au développement du site internet (14 772 €).

Les subventions régionales couvrent en partie les charges de ce projet, financé à 95 % du fait de la baisse de dotation de la Région Poitou-Charentes (de 14 845,65 € à 11 842,07 €), d'où le solde négatif (- 1 890,91 €) sur cet exercice.

\Box	\Box	\frown		11	П	ГС
Г	∇	0	レ	U	Ш	IJ

éléments	montants
Région Aquitaine	4 547,88 €
Région Bretagne	4 547,88 €
Région Pays de la Loire	4 547,88 €
Région Poitou-Charentes	3 627,88 €
TOTAL	17 271,52 €
CHARGES	
éléments	montants
Coordination	3 772,87 €
frais de déplacement	31,06 €
coûts opérationnels	548,58 €
fournitures	37,92 €
site internet	14 772,00 €
TOTAL	19 162,43 €
SOLDE	- 1890,91€

7. Pescatlantique 2

Les dépenses de ce projet pour l'année 2017, s'établissent à 4 125,95 € et sont constituées pour une grande part de frais de personnel pour la coordination du projet (3 060,01 €), le reste étant lié aux coûts de déplacements, pour le site internet et aux coûts opérationnels.

Les subventions régionales (3 512 €) couvrent en partie les charges de ce projet, financé à 97,5% du fait de la baisse de dotation de la Région Poitou-Charentes, d'où le solde négatif (- 613,95 €) sur cet exercice.

PRODUITS

TOTAL

TROBOTTO				
éléments	montants			
Région Aquitaine	901,00€			
Région Bretagne	901,00 €			
Région Pays de la Loire	901,00 €			
Région Poitou-Charentes	809,00 €			
TOTAL	3 512,00 €			
CHARGES				
éléments	montants			
coordination	3 060,01 €			
déplacement	333,01 €			
site internet	288,00 €			
coûts opérationnels	444,93 €			

8. Plan de gestion golfe de Gascogne

Les dépenses du projet Plan de gestion golfe de Gascogne s'élèvent à 20 023,38 € pour l'exercice 2017. Elles sont affectées principalement à l'achat d'études (18 444€).

4 125,95 € 613.95 €

Les subventions régionales couvrent les charges engagées sur l'exercice en totalité, d'où le solde nul sur l'exercice.

PRODUITS

TRODONS		
éléments	montants	
Région Nouvelle Aquitaine	6 674,00 €	
Région Bretagne	6 674,00 €	
Région Pays de la Loire	6 674,00 €	
régul. Produits	1,38 €	
TOTAL	20 023,38 €	
CHARGES		
éléments	montants	
coordination	878,61 €	
déplacement	573,02 €	
coûts opérationnels	127,75 €	
études	18 444,00 €	
TOTAL	20 023,38 €	
SOLDE	- €	

9. GRILLETINE

Les dépenses de ce projet pour l'année 2017, s'établissent à 26 005,84 € et sont constituées pour une grande part de frais de personnel pour la coordination du projet (21 703,06 €).

Les subventions des Régions et de FFP couvrent les charges engagées sur l'exercice en totalité, d'où le solde nul sur l'exercice.

PRODUITS

éléments	montants
Région Nouvelle Aquitaine	1 545,47 €
Région Bretagne	5 924,43 €
Région Pays de la Loire	1 116,26 €
FFP	17 419,68 €
TOTAL	26 005,84 €

CHARGES

éléments	montants
coordination	21 703,06 €
déplacement	1 108,48 €
coûts opérationnels	3 155,62 €
matériel	38,68 €
TOTAL	26 005,84 €
SOLDE	- €

10. VALOTINE

Les dépenses de ce projet pour l'année 2017, s'établissent à 18 755,19 € et sont constituées pour une grande part de frais de personnel pour la coordination du projet (14 759,93 €).

Les subventions de l'OP Les Pêcheurs de Bretagne et de l'OP de la Cotinière couvrent la totalité des dépenses engagées.

PRODUITS

éléments	montants
OP La Cotinière	1 125,31 €
OP Pêcheurs de Bretagne	17 629,88 €
TOTAL	18 755,19 €
CHARGES	
éléments	montants
coordination	14 759,93 €
déplacement	1 865,40 €
coûts opérationnels	2 129,86 €
TOTAL	18 755,19 €
SOLDE	- €

11. Journée technique

Les dépenses liées à la journée technique s'élèvent à 921,93 € pour l'exercice 2017. Elles sont affectées majoritairement au coût de l'organisation de la journée (location de salle et repas) pour 844 €.

Les subventions régionales couvrent en partie les charges de ce projet financé à 81 % par la Région Pays de la Loire.

PRODUITS	
éléments	montants
Région Pays de la Loire	748,00 €
TOTAL	748,00 €
CHARGES	
éléments	montants
déplacement	77,93 €
séminaire	844,00 €
TOTAL	921,93 €
SOLDE	- 173.93 €

12. FUSION

Les dépenses du projet FUSION s'élèvent à 786,96 € pour l'exercice 2017. Elles sont affectées principalement au coût de coordination du projet (687,06€).

Les subventions FFP (par l'intermédiaire d'IFREMER) couvrent les charges engagées sur l'exercice en totalité, d'où le solde nul sur l'exercice.

PRODUITS	
éléments	montants
IFREMER (FFP)	786,96 €
TOTAL	786,96 €
CHARGES	
éléments	montants
coûts opérationnels	99,90 €
coordination	687,06 €
TOTAL	786,96 €
SOLDE	- €

13. COLLOQUE 2016

Une partie des dépenses liées au colloque 2016 ont été réalisées sur l'exercice 2017 (coûts d'impression pour 2 093,78 €). Elles sont couvertes par les subventions de la Région Bretagne. Finalement, l'excédent constaté sur l'exercice 2017 compense le déficit de l'exercice antérieur.

PRODUITS	
éléments	montant
Région Bretagne	3 187,00 €
TOTAL	3 187,00 €
CHARGES	
éléments	montant
Imprimés brochures	2 093,78 €
TOTAL	2 093,78 €
SOLDE	1 093,22 €

14. Projet présentant des régularisations

L'observatoire a nécessité une régularisation liée à des écarts entre les subventions provisionnées et les versements constatés.

PRODUITS	
éléments	montants
autres charges except	8,48 €
TOTAL	8,48 €
CHARGES	
éléments	montants
ecart reglt crédit	0,21 €
TOTAL	0,21 €
SOLDE	8,27 €

15. Bilan de l'Aglia

Le total du bilan de l'Aglia s'établit au 31 décembre 2017 à 1 325 328,91 €.

Il est notamment composé à l'actif, d'actifs immobilisés pour une valeur de 8 865,54 € et d'actifs circulants évalués à 1 316 463,37 € essentiellement composés de subventions à recevoir (905 258,06 €). A noter, le niveau élevé des subventions à recevoir lié au poids des actions engagées sur cet exercice (REDRESSE, DECIDER).

Au passif, les fonds associatifs sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes et s'élèvent à 543 725,30 €. Ils se composent des fonds propres pour 512 144,14 € et du résultat de l'exercice excédentaire de 31 581,16 €. En ce qui concerne les dettes celles-ci sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, elles passent ainsi de 932 745,49 € en 201 à 781 603,61 € en 2017. Elles se composent pour une grande part de produits constatés d'avance pour 612 622,39 € et pour la part restante des dettes fournisseurs pour 75 716,45 €, de dettes fiscales et sociales pour 53 164,24 € et de dettes diverses pour 40 100,53 €.

A noter:

- Des dettes financières nulles en 2017.
- Le niveau élevé des produits constatés d'avance liés au poids des projets REDRESSE et DECIDER dans la comptabilité.

Annexes



Quai aux vivres Forum des Marais

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
ANNEXE COMPTABLE	8
DETAIL DES COMPTES	18
Bilan Actif détaillé	19
Bilan Passif détaillé	21
Compte de résultat détaillé	23
ANALYSE DE BILAN	27
ETATS DE GESTION	36
Soldes Intermédiaires de Gestion	37
IMMOBILISATIONS	38
Etat des immobilisations	39

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIE	Exerc	ice du 01/01/2017 au 31/12	2/2017	01/01/2016 au
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations Incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	7 010,24	2 970,24	4 040,00	
Immobilisations Corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations Financières (2)	15 323,66	11 260,12	4 063,54	4 423,95
Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	762,00		762,00	762,00
TOTAL (I)	23 095,90	14 230,36	8 865,54	5 185,95
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Matières premières et autres appros En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes				7 577,65
Créances (3) Créances redevables et comptes rattachés Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	905 258,06 410 773,06 432,25		905 258,06 410 773,06 432,25	1 027 549,36 404 104,14 472,53
TOTAL (III)	1 316 463,37		1 316 463,37	1 439 703,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Ecarts de conversion actif (VI) TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI) (1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an	1 339 559,27	14 230,36	1 325 328,91	1 444 889,63

BILAN PASSIF

PASSIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	512 144,14	465 012,38
Réserves réglementées	312 111,11	105 012,50
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	31 581,16	47 131,76
Autres fonds associatifs	31 201,10	., 151,,
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	543 725,30	512 144,14
Comptes de liaison TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques Provisions pour risques		
Provisions pour charge		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1) Dettes financières		
Emprunts obligataires		404.00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		191,29
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 716,45	71 648,09
Dettes fiscales et sociales	53 164,24	59 284,29
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 100,53	41 222,86
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	612 622,39	760 398,96
TOTAL (V)	781 603,61	932 745,49
Ecarts de conversion passif (VI)	702 000,02	> = 1 to, 15
	1 225 229 01	1 444 889,63
(1) Dont à plus d'un an	1 325 328,91	1 444 009,03
(1) Dont à moins d'un an	781 603,61	932 745,49
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques(3) Dont emprunts participatifs		191,29
ы рот стрить рансираць		
	i l	

COMPTE DE RÉSULTAT

Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges Cotisations Autres produits (hors cotisations) TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats de tautres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Charges sociales Charges sociales Sur immobilisations: dotations aux amortissements Sur immobilisations: dotations aux dépréciations Sur actif circulant: dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (III) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	741,24 857,63 700,00 2 298,87 600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
Production vendue (biens et services) Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges Cotisations Autres produits (hors cotisations) TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1) TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1) S57 423,25 CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Variation de stocks de matières premières et de fournitures Variation de stocks de matières premières et de fournitures Variation de stocks de provisionnements Variation de stocks de approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Sur immobilisations: dotations aux amortissements Sur immobilisations: dotations aux dépréciations Sur actif circulant: dotations aux dépréciations Dotations aux provision Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I) Présultat D'EXPLOITATION (I) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transférée (IV)	857,63 700,00 2 298,87 600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges Cotisations Autres produits (hors cotisations) TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats de matières premières et de fournitures Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations: dotations aux dépréciations Sur actif circulant: dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) Présultat D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transférée (III)	857,63 700,00 2 298,87 600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges Cotisations Autres produits (hors cotisations) TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	857,63 700,00 2 298,87 600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
Subventions d'exploitation Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges Cotisations Autres produits (hors cotisations) TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks de matières premières et de fournitures Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks de marchandises Variation de stocks d'approvisionnements 294 889,11 511 5294 889,11 5294 889,11 5294 889,11	857,63 700,00 2 298,87 600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges Cotisations Autres produits (hors cotisations) TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks de matières premières et de fournitures Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transférée (IV)	857,63 700,00 2 298,87 600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
Cotisations Autres produits (hors cotisations) TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations: dotations aux dépréciations Sur actif circulant: dotations aux dépréciations Dotations accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	700,00 2 298,87 600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de matières premières et de fournitures Variation de stocks de matières premières et de fournitures Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations: dotations aux amortissements Sur immobilisations: dotations aux dépréciations Sur actif circulant: dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats de matières premières et de fournitures Variation de stocks de matières premières et de fournitures Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations: dotations aux depréciations Sur immobilisations: dotations aux dépréciations Sur immobilisations: dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transféré (IV)	600,21 492,97 385,81 690,49 928,42
Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats de matières premières et de fournitures Variation de stocks de matières premières et de fournitures Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux adepréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	492,97 385,81 690,49 928,42
Variation de stocks de marchandises Achats de matières premières et de fournitures Variation de stocks de matières premières et de fournitures Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Sutres achats et charges externes * Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations: dotations aux dépréciations Sur actif circulant: dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) 10 310,06 TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (IV) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	492,97 385,81 690,49 928,42
Achats de matières premières et de fournitures Variation de stocks de matières premières et de fournitures Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transférée (IV)	492,97 385,81 690,49 928,42
Variation de stocks de matières premières et de fournitures Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	492,97 385,81 690,49 928,42
Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Autres achats et charges externes * Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	492,97 385,81 690,49 928,42
Variation de stocks d'approvisionnements Autres achats et charges externes * Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (IV) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	492,97 385,81 690,49 928,42
Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) Présultat D'exploitation (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	492,97 385,81 690,49 928,42
Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) Pération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	492,97 385,81 690,49 928,42
Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	385,81 690,49 928,42
Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	690,49 928,42
Dotations aux amortissements, dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (IV) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	928,42
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (IV) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	0,30
Subventions accordées par l'association Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (IV) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	0,30
Autres charges 0,14 TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) 547 113,19 807 RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) 10 310,06 45 Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (IV)	0,30
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (IV) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	0,30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (IV) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	7 098,20
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	200,67
PRODUITS FINANCIERS	
De participation	
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés 974,85 1	163,44
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	163,44
CHARGES FINANCIÈRES	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI) 974,85	163,44
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion 20 604,52 4	219,52
Sur opérations en capital 0,21	879,60
Reprises sur provisions et transferts de charges	

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	20 604,73	5 099,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	308,48	3 515,40 816,07
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	308,48	4 331,47
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	20 296,25	767,65
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	31 581,16	47 131,76
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	579 002,83	858 561,43
TOTAL DES CHARGES	547 421,67	811 429,67
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	31 581,16	47 131,76
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	51551,10	17 10 1,7 0
PRODUITS Bénévolat		
Prestations en nature		39 314,42
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		39 314,42
CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		39 314,42
TOTAL CHARGES		39 314,42
TOTAL	31 581,16	47 131,76
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier	3 886,08	2 876,52
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	20 296,25	767,65

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Comptabilisation des subventions :

Les subventions de fonctionnement et les subventions destinées au financement d'actions spécifiques

sont inscrites dans les produits. Les subventions spécifiques attribuées sous réserve d'atteindre un certain niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées à hauteur des charges engagées.

Lorsque les subventions perçues sont supérieures au montant des dépenses éligibles engagées, la subvention perçue d'avance est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les actions spécifiques suivantes se sont poursuivies au cours de l'année 2017 :

- Programme Décider
- Actions d'information et de positionnement
- Programme Pescatlantique 2
- Programme Plan gestion Golfe de Gascogne
- Programme Redresse
- Programme Surtine

Dans le cadre de ce programme, l'IFREMER autofinance 61 506 € d'études prises en considération dans les dépenses éligibles retenues pour le calcul des subventions attribuées par la Région Pays de Loire, par la Région Aquitaine, et par l'association France Filière Pêche.

Les nouvelles actions menées au cours de l'année 2017 sont :

- Programme ATLAS Réglementaire
- Programme Grilletine
- Programme Journées techniques stratégies mer et littoral
- Programme Valotine

Dérogation aux principes comptables :

Les subventions des actions qui, à la clôture de l'exercice, ne sont pas intégralement consommées, sont comptabilisées en "Produits Constatés d'Avance" et non pas en "Fonds dédiés". L'application de cette méthode, contraire aux principes comptables, permet un meilleur suivi et une meilleure lecture des produits et des charges en analytique.

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	de 1 à 2 ans
- Matériel de bureau et info.	de 2 à 4 ans
- Mobilier	5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont principalement constituées des subventions non encore versées par les Régions, l'Etat et l'Europe. Hors mis la subvention versée par les Régions pour le Fonctionnement, les autres subventions à recevoir, toutes à moins d'un an, sont calculées au prorata de l'état d'avancement des dépenses éligibles de chaque projet au 31 décembre 2017

ANNEXE ASSOCIATION

	ADDE A	DOLODII IGA TIONG	V. brute des immob.	Augment	mentations	
	ADRE A	IMMOBILISATIONS	début d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'éta	blissement, de recherche et de développement TOTAL I				
INCC	Autres po	stes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	1 960,24		5 050,00	
	Terrains					
	Construct	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.				
TES	Installatio	ns techniques, matériel & outillage indust.				
CORPORELLES	Autres im		14 354,71		968,95	
		ations corporelles en cours				
	Availces	t acomptes TOTAL III	14 354,71		968,95	
FINANCIERES	Autres pa	ons évaluées par mise en équivalence rticipations es immobilisés	762,00		·	
FINA	Prets et a	ttres immobilisations financières TOTAL IV	762,00			
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	17 076,95		6 018,95	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation légal
	ADKE D	IMMODILIBRITIONS		par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	Valeur d'origine
POR.	Frais d'éth	os, de recherche & de dével. TO	OTAL I				
INCORPOR.	Autres po	stes d'immob. incorporelles TO	TAL II			7 010,24	
	Terrains						
		Sur sol propre					
	Construct	ions Sur sol d'autrui					
ES		Ins. gal. agen. amé. cons					
ELL	Inst.tech.,	mat. outillage indus.					
CORPORELLES	Autres im	Ins. gal. agen. amé. div. mos Matériel de transport					
COF	corporelle					15 323,66	
		Emballages récup. div.					
		rporelles en cours					
	Avances	et acomptes				17.222 (
		ТОТ	TAL III			15 323,66	
SE		uées par mise en equivalence					
TERE	-	rticipations				762,00	
FINANCIERES		res immobilisés					
HIN	Preis & a	utres immob. financières				5 (2.00	
			CAL IV			762,00	
		TOTAL GENERAL (I + II + III +	+ IV)			23 095,90	
Щ							

ANNEXE ASSOCIATION

CADRE A	SI	TUATIONS ET	MOU	VEMEN	TS DE L'EX	ERCICE DES AM	ORTI	SSEME	NTS TEC	HNIQ	QUES
	LISATIONS			1	sements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercie		minutions ortis de l'a repris	actif et	an	Montant des nortissements in de l'exercice
Frais d'établiss et de développe	ement, de recher ement	rche TOTA	A L								
Autres immobi	lisations incorpo	orelles TOTA	A L		1 960,24	1 010,0	0				2 970,24
Terrains											
Constructions	Sur sol propa Sur sol d'aut Inst. générale		cons.								
Inst. technique	s matériel et out	il. industriels									
		es agencem. amé	n. div.								
Autres immos corporelles		ransport et informatique, récupérables dive			9 930,76	1 329,3	6				11 260,12
		TOTA	A L		9 930,76	1 329,3	6				11 260,12
	1	OTAL GENER	AL		11 891,00	2 339,3	6				14 230,36
CADRE B	VENTI	LATION DES MO	OUVE	MENTS A	FFECTANT I	A PROVISION PO	J R AM	ORTISS	EMENTS D	ÉRO	GATOIRES
Immobili	sations		DOT	ATIONS			RI	EPRISES			Mouv. net de
amortiss	ables	Différentiel de durée		lode gressif	Amort. fisca			ode ressif	Amort. fi		amorts fin de l'exercice
Frais d'établisse Immob. incorpe	TOTAL										
Terrains											
Sur sol prop Sur sol autr Inst. agenc.	rui										
Inst. technique											
-	genc. am divers										
Mat. bureau Emballages											
	TOTAL										
Frais d'acquisitio participations	n de titres de										
	L GÉNÉRAL										
Total général 1	non ventilé								•		
CADRE C	AFFECTANT LES	TS DE L'EXERCIC S CHARGES REPAI EURS EXERCICES	RTIES		ant net au le l'exercice	Augmentations			le l'exercice tissements		Montant net a lin de l'exercic
	on d'emprunt à é nboursement des										

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	1	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts (1) (2)	ées à des participations			
ACTIF CIRCULANT	Personnel et com Sécurité sociale e Etat & autres coll. publiques Groupe et associé	estients es prêtés : prov /dep. antér ptes rattachés et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Divers	881 107,06 24 151,00 432,25	881 107,06 24 151,00 432,25	
		TOTAUX	905 690,31	905 690,31	
Renvois (5)	des - Rei	éances représentatives de titres prêtés êts accordés en cours d'exercice mboursements obtenus en cours d'exercice consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Empr	unts ob	ligataires convertibles (1)				
	_	unts obligataires (1)				
Empr	runts &	_				
etbs	de crédi	it (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Empr	runts &	dettes financières divers (1) (2)				
Four	nisseurs	& comptes rattachés	75 716,45	75 716,45		
Perso	nnel &	comptes rattachés	17 250,87	17 250,87		
Sécui	rité soci	ale & autres organismes sociaux	34 983,79	34 983,79		
Etat &	&	Impôts sur les bénéfices				
autres	s	Taxe sur la valeur ajoutée				
collec	ctiv.	Obligations cautionnées				
publi	•	Autres impôts, taxes & assimilés	929,58	929,58		
		nmobilisations & cptes rattachés				
	-	sociés (2)				
		s (dt det. rel. opér. de titr.)	40 100,53	40 100,53		
	-	entative des titres empruntés				
Produ	uits con	statés d'avance	612 622,39	612 622,39		
		TOTAUX	781 603,61	781 603,61		
(1)	Empru	ints souscrits en cours d'exercice				
Renvois	_	ints remboursés en cours d'exercice				
Ren (2)	_	nt divers emprunts, dettes/associés				
		1				

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 14 718,50 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,30 % Table de mortalité INSEE 2017 Départ volontaire à 65 ans

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

LES EFFECTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	2,00	3,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	2,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

NOTES SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Cotisations des membres de l'AGLIA : 2 400€

Les subventions d'exploitation de l'exercice 2017 se décomposent comme suit :

		R	EGIONS						Organi	sations
	P.de Loire	Aquitaine	Poitou- Char.	Nouvelle Aquit.	Bretagne	FFP	Ifremer	Ministère Ecologie	La cotiniére	Pecheurs Bret.
Fonctionnement	55 000	55 000	0		55 000					
Pescatlantique 2	901	901	809		901					
REDRESSE	7 813	2 550	3 819		2 236	128 588				
Info & positionnement	4 548	4 548	3 628		4 548					
Romeligo							787			
Surtine	528			731	2 804	13 136		10 105		
Plan de Gestion du Golfe de Gascogne	6 674	6 674	6 674							
Decider	4 967	2 999	3 984		20 729	129 915				
Grilletine	873			1 208	4 632	13 619	5 674			
Journées techn.	748									
Valotine									1 125	17 630
Colloque					3 187					
	82 052	72 672	18 914	1 939	94 037	285 258	6 461	10 105	1 125	17 630
Total		269 614					0 401	10 103	18	755
					590 19	93,14				

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des trois plus hauts dirigeants :

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent ni rémunérations, ni remboursements de frais. La rémunération du secrétaire général salarié n'est pas communiquée car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Contributions volontaires en nature :

La ville de Rochefort met à la disposition gratuite de l'association Aglia des locaux à usage de bureau. Cette contribution en nature n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

A CVETE	Exerci	2/2017	01/01/2016 au	
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	7 010,24	2 970,24	4 040,00	
20500000 Logiciels	7 010,24		7 010,24	1 960,24
28050000 Amort. logiciels	7 010,24	2 970,24	-2 970,24	-1 960,24
Immobilisations Corporelles				,
Autres immobilisations corporelles	15 323,66	11 260,12	4 063,54	4 423,95
· ·	ŕ	11 200,12	ŕ	·
21830000 Matériel bureau et info.	11 427,43		11 427,43	11 427,43
21840000 Mobilier 28183000 Amort.mat.bureau et info.	3 896,23	8 300,54	3 896,23 -8 300,54	2 927,28 -7 003,48
28184000 Amort.mobilier		2 959,58	-2 959,58	-2 927,28
		2 939,36	-2 757,50	-2 727,20
Immobilisations Financières (2)	762.00		762.00	762.00
Autres titres immobilisés	762,00		762,00	762,00
27100000 Parts sociales c.maritime	762,00		762,00	762,00
TOTAL (I)	23 095,90	14 230,36	8 865,54	5 185,95
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				7 577,65
Créances (3)				7 577,05
Autres	905 258,06		905 258,06	1 027 549,36
Autres				1 027 349,30
40980000 RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECU	189,20		189,20	
44300106 Decider-FFP subv à rcv	142 728,80		142 728,80	342 549,12
44301000 Obs. Subv.pays loire .à rcv	27 500 00		27.500.00	15 098,40
44301008 Fct - subv.Pays de loire à rcv	27 500,00		27 500,00	27 500,00 18 976,09
44301141 Redr subv. P. de loire à rcv 44301144 PGG-Pays de Loire subv à rcv	18 976,09 10 240,53		18 976,09 10 240,53	10 240,53
44301145 Decider-P de Loire subv à rcv	12 620,00		12 620,00	12 620,00
44301146 Surtine-P de Loire subv.à rcv	3 037,49		3 037,49	3 037,49
44301171 Grilletine Pays de Loire	3 204,00		3 204,00	3 037,77
44301172 Atlas Reg. Pays de Loire	37 844,33		37 844,33	
44301173 Jnées Tech- subv PDL	3 450,00		3 450,00	
44302000 Obs -Subv.aquitaine à rcv				10 784,57
44302171 gil. Nlle Aquitaine	4 436,00		4 436,00	
44302172 Atlas Rég. Nlle Aquitaine	54 063,33		54 063,33	
44302200 PESCA-Sub Aquitaine à recevoir	7 192,77		7 192,77	7 192,77
44302410 RED-Subvention aquit à ecv	7 228,98		7 228,98	7 228,98
44302500 Info&pos-sub aquitaine à rev	7 422,82		7 422,82	7 422,82
44302511 Decider-Subv.Aquitaine à rcv	7 620,00 2 102,88		7 620,00 2 102,88	15 240,00
44302512 Surtine- Nouv Aqu.subv.à rcv 44303000 Obs. Subv. poitou à rcv	2 102,88		2 102,88	2 102,88 10 784,57
44303000 Obs. Subv. poitou a rcv 44303141 Redrsubv. Poitou ch. à rcv	4 924,11		4 924,11	4 924,11
44303144 Info&po-subv.p.cht. subv à rcv	5 921,04		5 921,04	5 921,04
44303145 Decide-subv.poitou ch. à rcv	4 048,96		4 048,96	10 122,38
44303146 PGG-Subv Poitou Ch à rcv	7 314,67		7 314,67	7 314,67
44303600 Pesca-Subv à rcv poitou	3 315,49		3 315,49	3 315,49
44305141 Redrsubv. bretagne à rcv	25 650,50		25 650,50	25 650,50
44305143 Decider-subv.Bretagne à rcv	52 670,00		52 670,00	52 670,00
44305144 Plan Gestsubv.Breatgne à rcv	7 314,50		7 314,50	7 314,50
44305145 Info&pos-subv Bretagne à rcv	7 423,00		7 423,00	7 423,00
				0.061.50
44305146 Surtine-Subv.Bretagne à rcv	8 061,50		8 061,50	8 061,50
44305171 Grilletine Région Bretagne	8 502,50		8 502,50	
			· ·	262 374,82 39 000,00

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIE	ACTIF Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 Daniel & Déput &					
ACIII	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2016		
44307171 Grill. Ifremer	20 832,00	_	20 832,00			
44309171 Grilletin FFP	20 000,00		20 000,00			
44310000 Colloque-Subvention à recevoir				5 813,00		
44310171 Valotine - OP Cotinière	1 902,36		1 902,36			
44310172 Valotine -OP Pêcheurs Bretagne	29 803,64		29 803,64			
44312000 Pesca- Sub Pays de Loire à rcv	5 993,99		5 993,99	5 993,99		
44316000 Subvent°Info pays loire à rcv	10 391,96		10 391,96	10 391,96		
44330300 Obs - Subv.Bretagne à rcv				5 392,50		
44373000 PESCA-Sub Bretagne à rcv	5 994,00		5 994,00	5 994,00		
44380200 Surtine-Subv.DPMA à rcv				20 000,00		
46875000 Produits à recevoir	2 786,40		2 786,40	300,00		
46875100 Produits à recevoir Ifremer	21 175,40		21 175,40	48 793,68		
Disponibilités	410 773,06		410 773,06	404 104,14		
51210000 Sociéte générale - fonct.	265 695,73		265 695,73	92 280,99		
51210100 Crédit maritime - obs.	44 807,36		44 807,36	32 334,27		
51210200 Livret A - Crédit Maritime	79 012,58		79 012,58	78 424,41		
51210300 Livret A - sté générale	21 250,55		21 250,55	201 064,47		
51220000 Socité Générale-00037269079.80	6,84		6,84	201 001,17		
Charges constatées d'avance (3)	432,25		432,25	472,53		
48600000 Charges const. d'avance	432,25		432,25	472,53		
TOTAL (III)	1 316 463,37		1 316 463,37	1 439 703,68		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 339 559,27	14 230,36	1 325 328,91	1 444 889,63		

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Réserves statutaires ou contractuelles		512 144,14	465 012,
10630000 Fonds associatif		512 144,14	465 012,
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		31 581,16	47 131,
Autres fonds associatifs		31 301,10	47 131,
	TOTAL (I)	543 725,30	512 144,
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges			
	TOTAL (III)		
Fonds dédiés			
	TOTAL (IV)		
DETTES (1)			
Dettes financières			404
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			191,2
51220000 Socité Générale-00037269079.80			191,
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs		3 530,38	26 879,
Dettes fournisseurs factures non parvenues		72 186,07	44 768,
Dettes fiscales et sociales		53 164,24	59 284,2
42800000 Primes à verser		13 596,00	14 686,
42820000 Provision congés à payer		3 654,87	2 621,
43100000 Urssaf		18 329,16	23 874,
43720000 Retraite C et NC		4 412,19	5 379,
43721000 Prévoyance C et NC 43730000 Mutuelle santé		412,34 2 518,56	666, 2 847,
43820000 Mutaette sante 43820000 Charg.soc./congés à payer		1 907,29	1 402,
43830000 Charges/primes à verser		7 404,25	6 314,
44860000 Formation continue		929,58	1 492,
Dettes diverses			
Autres dettes		40 100,53	41 222,
46700400 Frais déplacements T.R.			689,
46701009 Frais déplacements E.E.			507,
46704000 Frais déplacements F.G.		155,10	80,
46792000 Subventions à reverser		39 945,43	39 945,
Produits constatés d'avance		612 622,39	760 398,
48700002 PESCA-Subv.constatées d'avance			3 512,
48700006 Observatsubv.const.d'avance		44.415.00	8 535,
48700008 Redresse-Sub.const.d'avance		44 415,98	145 006,
48700009 Info-subv.constatées d'avance 48700010 PGG-Subv° constatée d'avance		469,29	17 271, 20 492,
48700010 PGG-Subv constatée à dvance 48700011 Decider-Sub.constatée d'avance		335 366,02	501 819,
48700012 Surtine-Sub.constatée d'avance		33 569,93	60 874,
48700014 Valotine-Subv.const.avance		12 950,81	,
48700015 Inées Tech-subv.const.avance		6 152,00	
48700016 Atlas Reg. PCA		108 126,66	
48700017 Grilletine PCA		69 471,16	
48760000 Pdts constatés d'avance	me m . s	2 100,54	2 887,
E. 4. 1	TOTAL (V)	781 603,61	932 745,
Ecarts de conversion passif TOTAL GENERAL	(VI) (I+II+III+IV+V+VI)	1 325 328,91	1 444 889,
(1) Dont à plus d'un an		2000000,71	
(1) Dont à moins d'un an		781 603,61	932 745,

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
(3) Dont emprunts participatifs		
22/40		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
RODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	549 636,16	847 741,24
74010000 Fct - reg. subv. p.loire 74010100 Obs - reg. subv. p.loire	55 000,00	55 000,00 9 762,00
74010100 Obs - reg. subv. p.totre 74011410 Redr subv. Pays de loire	7 471,79	4 012,00
7401140 SUR - Subvention Pays de Loire	528,21	2 368,20
74011710 Grilletine Pays de loire	1 116,26	2 300,20
74011730 Jt - subvention PDL	748,00	
74012000 Pesca-subv.Pays de Loire	901,00	2 640,00
74014000 Info-subv.Pays de loire	4 547,88	2 350,31
74014100 PGGG-Subvention Pays de Loire	6 674,00	7 798,42
74014200 Dec-subv.Pays de Loire	5 572,00	7 870,00
74020000 Fct - reg. subv.aquitaine	55 000,00	55 000,00
74020100 Obs - reg. subv.aquitaine		9 762,00
74020400 Pesca- Subvention Aquitaine	901,00	2 640,00
74021410 Redr subv. Aquitaine	2 633,87	1 885,00
74021420 Dec-subv.Aquitaine	3 364,00	4 752,00
74021500 PGG-subv Nouvelle Aquitaine	6 674,00	7 314,66
74021601 SUR - subv. Nelle Aquitaine	731,42	3 279,06
74021710 Grilletine Nlle Aquitaine	1 545,47	2 250 21
74025000 Info&pos-sub aquitaine	4 547,88	2 350,31
74030000 Fct- reg.subv.poitou ch. 74030100 Obs- reg.subv.poitou ch.		55 000,00 9 762,00
74031410 Redr subv.poitou ch.	5 955,05	2 668,00
74031440 Info&possubv.poitou ch.	3 627,88	1 875,40
74031450 Decide-sub-poitou ch.	4 469,00	6 313,00
74031460 PGGG-subv.Poitou Charente		483,67
74032000 Pesca- Subv. Poitou Charente	809,00	2 374,00
74050000 Fct - reg subv. bretagne	55 000,00	55 000,00
74050300 Obs - subvention Bretagne		4 881,00
74051000 Col - subvention Bretagne	3 187,00	14 813,00
74051410 Redr subv. bretagne	1 776,76	3 412,00
74051430 Decider-subv.Bretagne	23 253,00	32 847,00
74051440 Plan Gestion-sub.Bretagne	6 674,00	7 798,24
74051450 Info&pos-subv.Bretagne	4 547,88	2 349,46
74051601 SUR - Subvention Bretagne	2 804,00	12 570,43
74051710 Gri - subvention Bretagne	5 924,43	2 640 00
74052000 Pesca - Rég Subv Bretagne 74061410 Redrsubv. FFP	901,00 82 752,55	2 640,00 143 892,00
74061420 Dec-subv.FFP	129 795,00	183 378,94
74061601 SUR - Subvention FFP	13 136,00	33 503,00
74091601 Sur - subv. DPMA(Minist.Ecol.)	10 105,00	25 771,00
74091710 Grilletine FFP	17 419,68	
74100000 Romeligo-Ifremer	786,96	67 625,14
74101710 Valotine-OP La Cotinière	1 125,31	
74101720 Valotine-OP Pêcheurs Bretagne	17 629,88	
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	5 384,37	1 857,63
79100000 Transferts charges d'expl	5 384,37	1 857,63
Cotisations	2 400,00	2 700,00
75600000 Cotisations aglia	2 400,00	2 700,00
Autres produits (hors cotisations)	2,72	
75800000 PROD DIV DE GESTION COURANTE	2,72	
		1 1

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	au 31/12/17	au 31/12/16
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	557 423,25	852 298,87
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements	204.000.11	511 600 01
Autres achats et charges externes *	294 889,11	511 600,21
60400000 achats d'études	93 522,40	
60400100 Achats d'études	61 856,00	218 392,44
60410000 Site Internet	22 068,00	9 176,00
60500000 Matériel et équipement navires	10 393,47	27 826,10
60630000 Achat petit équipement	496,07	1 513,73
60640000 Fourn. administr.	361,66	656,87
61220000 Crédit bail CREDIPAR	3 886,08	2 876,52
61320000 Charges locatives Rochefort	2 783,66	3 101,22
61320600 Loyer Lorient 61500000 Entretien reparations	2 904,00 426,00	2 869,20 1 106,10
61500000 Entretien reparations 61560000 Maintenance	758,24	415,72
61600000 Assurances Smacl	1 359,67	1 340,75
61600001 Assurance voiture MMA	725,40	720,64
61710000 Affrêtements navires	49 457,86	150 942,77
61810000 Documentation abonnement jnx	252,50	440,00
61851000 Séminaires	1 234,60	11 197,13
62260000 Honoraires e.c.	8 128,56	11 209,68
62261000 Honoraires c.a.c.	5 241,60	5 700,00
62263000 Traductions	795,89	
62266000 Frais de formation	825,40	5 182,00
62340000 Cadeaux	146,70	149,20
62360000 Imprimes brochures	3 048,27	9 809,36
62380000 Dons	30,00	02.50
62410000 Frais de port	14 595 22	92,59
62510000 Frais déplacements 62560000 Frais invitations	14 585,32 1 746,57	34 969,38 3 194,33
62600000 Téléphone	3 202,36	3 724,79
62610000 Affranchissements	2 098,21	3 018,04
62700000 Frais bancaires	930,42	435,51
62700100 Frais bancaires OBS	184,20	304,14
62810000 Cotisations	1 440,00	1 236,00
Impôts, taxes et versements assimilés	851,42	1 492,97
63330000 Formation continue	851,42	1 492,97
Salaires et traitements	157 238,28	205 385,81
64110000 Salaires	141 474,99	185 532,16
64120000 Prov.congés à payer	1 033,29	1 916,79
64130000 Primes	13 596,00	14 686,00
64150000 Indemnités stagiaires	1 134,00	3 250,86
Charges sociales	68 521,92	87 690,49
64510000 Urssaf	38 516,95	52 380,07
64520000 Mutuelle	3 353,91	3 943,53
64531000 Retraite/prév. N/cadres	2 324,44	5 389,12
64532000 Retraite/prév. cadres	10 182,65	10 416,15
64540000 Pôle emploi	6 033,64	7 924,83
64550000 Charges soc./congés à payer	504,48	1 001,19
64750000 Médecine du travail	201,60	321,60
64800000 Charges/primes	7 404,25	6 314,00
Dotations aux amortissements, dépréciations		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 339,36	928,42
68110000 Dotations immo - fonct.	2 339,36	928,4
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	22 272 06	
Subventions accordées par l'association	23 272,96	
65710000 Partenariats-subventions	23 272,96	0.2
Autres charges	0,14	0,3
65800000 Charges gestion courante	0,14	0,3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	547 113,19	807 098,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	10 310,06	45 200,6
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	074.05	1 162 4
Autres intérêts et produits assimilés	974,85	1 163,4
76800000 Produits financiers	974,85	1 163,4
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	974,85	1 163,4
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	974,85	1 163,4
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 604,52	4 219,5
77180000 Autres Prod.exceptionnels	20 604,52	4 219,5
Sur opérations en capital	0,21	879,6
Sur operations en capital		879,6
77500000 Produit cession élémt d'actif		0/2,0
	0,21	077,0
77500000 Produit cession élémt d'actif	0,21	077,0
77500000 Produit cession élémt d'actif 77800000 Ecart de règlement Crédit	0,21 20 604,73	
77500000 Produit cession élémt d'actif 77800000 Ecart de règlement Crédit Reprises sur provisions et transferts de charges		
77500000 Produit cession élémt d'actif 77800000 Ecart de règlement Crédit Reprises sur provisions et transferts de charges TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		5 099,1
77500000 Produit cession élémt d'actif 77800000 Ecart de règlement Crédit Reprises sur provisions et transferts de charges TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII) CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 604,73	5 099,1 3 515,4
77500000 Produit cession élémt d'actif 77800000 Ecart de règlement Crédit Reprises sur provisions et transferts de charges TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII) CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion	20 604,73	5 099,1 3 515,4 59,9
77500000 Produit cession élémt d'actif 77800000 Ecart de règlement Crédit Reprises sur provisions et transferts de charges TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII) CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion 67120000 Amendes et contraventions	20 604,73 308,48	5 099,1 3 515,4 59,9 3 455,4 816,0
77500000 Produit cession élémt d'actif 77800000 Ecart de règlement Crédit Reprises sur provisions et transferts de charges TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII) CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion 67120000 Amendes et contraventions 67180000 Autres charges exception.	20 604,73 308,48	5 099,1 3 515,4 59,5 3 455,4
77500000 Produit cession élémt d'actif 77800000 Ecart de règlement Crédit Reprises sur provisions et transferts de charges TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII) CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion 67120000 Amendes et contraventions 67180000 Autres charges exception. Sur opérations en capital	20 604,73 308,48	5 099,1 3 515,4 59,9 3 455,4 816,0

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	20 296,25	767,65
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	31 581,16	47 131,76
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
ENGAGEMENTS Sur apports Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels Sur legs et donations - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	579 002,83	858 561,43
TOTAL DES CHARGES	547 421,67	811 429,67
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	31 581,16	47 131,76
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS Bénévolat Prestations en nature 87120000 Prestations en nature		39 314,42 39 314,42
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		39 314,42
CHARGES Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		39 314,42
86120000 Mise à dispo.gratuite b/s		39 314,42
Personnel bénévole TOTAL CHARGES		20 214 42
		39 314,42
TOTAL	31 581,16	47 131,76
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	3 886,08	2 876,52
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	20 296,25	767,65

ANALYSE DE BILAN

IMMOBILISATIONS				
	Position à l'ouverture de l'Exercice	Acquisitions de l'Exercice	Cessions ou mises H.S.	Position à la clôture de l'Exercice
	de i Exercice	1 Exercice	mises H.S.	
Logiciels	1 960,24	5 050,00	0,00	7 010,24
Matériel de Bureau et Informatique	11 427,43	0,00	0,00	11 427,43
Mobilier de bureau	2 927,28	968,95	0,00	3 896,23
Total	16 314,95	6 018,95	0,00	22 333,90

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Position à l'ouverture	Amortissements de	Cessions	Position à la clôture
	de l'Exercice	l'Exercice	mises H.S.	de l'Exercice
Logiciels	1 960,24	1 010,00	0,00	2 970,24
Matériel de Bureau et Informatique	7 003,48	1 297,06	0,00	8 300,54
Mobilier de bureau	2 927,28	32,30	0,00	2 959,58
Total	11 891,00	2 339,36	0,00	14 230,36

	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Parts Crédit Maritime		762,00

	FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	
Orange	Avoir a recevoir suite à disfonctionnement ligne	189,2
orunge .	11/off a received state a distribution in inglice	

SUBVENTION A RECEVOIR DECIDER		
Pays de Loire - subvention 2015	12 620,00	
Aquitaine - subvention 2015	7 620,00	
Poitou Charentes - solde subvention 2015	4 048,96	
Bretagne - solde subvention 2015	52 670,00	
France Filière Pêche - subvention 2015	142 728,80	
Total 219 687		

FONCTIONNEMENT SUBVENTION A RECEVOIR		
Pays de Loire - solde subvention de fonctionnement 2016	27 500,00	

SUBVENTION A RECEVOIR REDR	ESSE	
Pays de Loire - solde subvention 2014		18 976,09
Aquitaine - subvention 2014		7 228,98
Poitou Charentes		
Solde subvention 2014	303,85	
Solde subvention 2015	4 620,26	
	4 924,11	4 924,11
Bretagne - solde subvention 2014		25 650,50
France Filière Pêche - solde subvention 2014		262 374,82
Total		319 154,50

SUBVENTION A RECEVOIR PLAN DE GESTION GOLFE DE GASCOGNE		
Pays de Loire - subvention 2015	10 240,53	
Bretagne - solde subvention 2015	7 314,50	
Nouvelle Acquitaine - solde subvention 2016	7 314,67	
Total	24 869,70	

SUBVENTION A RECEVOIR SURTINE		
Pays de Loire - subvention 2016	3 037,49	
Nouvelle Aquitaine - solde subvention 2016	2 102,88	
Bretagne - solde subvention 2016	8 061,50	
France Filière Pêche - solde subvention 2016	39 000,00	
Total	52 201,87	

SUBVENTION A RECEVOIR GRILLETINE		
Pays de Loire - subvention 2017	3 204,00	
Bretagne - solde subvention 2017	8 502,50	
Nouvelle Acquitaine - subvention 2017	4 436,00	
France Filière Pêche - solde subvention 2017	20 000,00	
IFREMER - subvention 2017	20 832,00	
Total	56 974,50	

SUBVENTION A RECEVOIR ATLAS REGLEMENTAIRE		
Pays de Loire - solde subvention 2017	37 844,33	
Nouvelle Aquitaine - subvention 2017	54 063,33	
	91 907,66	

SUBVENTION A RECEVOIR JOURNEES TECHNIQUES		
Pays de Loire - solde subvention 2017	3 450,00	

SUBVENTION A RECEVOIR PESCA	TLANTIQUE 2	
PESCA2 2014-2015		
Pays de Loire - solde subvention 2014		5 993,99
Aquitaine - solde subvention 2014		7 192,77
Poitou Charentes		
Solde subvention 2014	924,85	
Solde subvention 2015	2 390,64	
	3 315,49	3 315,49
Bretagne		
Solde subvention 2014	2 997,00	
Solde subvention 2015	2 997,00	
	5 994,00	5 994,00
Total		22 496,25

SUBVENTION A RECEVOIR ACTIONS D'INFORMATION ET DE POSITIONNEMENT		
Pays de Loire - solde subvention 2015	10 391,96	
Aquitaine - solde subvention 2015	7 422,82	
Poitou Charentes - solde subvention 2015	5 921,04	
Bretagne - solde subvention 2015	7 423,00	
Total	31 158,82	

SUBVENTION A RECEVOIR VALOTINE		
Organisation de Producteurs de la Cotinière - subvention 2017	1 902,36	
Organ. De Producteurs Les Pêcheurs de Bretagne - subvention 2017	29 803,64	
Total	31 706,00	

PRODUITS A RECEVOIR		
France Filière Pêche - subvention manifestation du 16/05/2017	2 076,00	
Opcalia - formations visas au premiers secours	710,40	
	2 786,40	

PRODUITS A RECEVOIR IFREMER	
Appel de fonds IFREMER pour Romeglio	21 175,40

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
Bouygues	Abonnement 01/01- 19/12/2018	31,19	
Orange	Abonnement 01/01- 22/01/2018	85,56	
CCS	Cotisation 2017 - 2018	200,00	
Infomer	Abonnement 2017 - 2018	115,50	
		432,25	
	Total		432,25

FONDS GENERAL DE DOTATION	
AN	465 012,38
Affectation excédent de fonctionnement 2017	47 131,76
Total	512 144,14

FOURNISSEURS			
FONCTIONNEMENT			
Athome Info	Facture octobre 2017	75,00	
Axolis	Facture octobre, décembre 2017	1 084,31	
Bouygues	Facture décembre 2017	98,48	
Cagec Audit	Solde honoraires 2015, 2017	1 944,36	
Eco services	Facture décembre 2017	76,63	
Orange Internet	Facture décembre 2017	189,20	
Pêcheurs de Bretagne	Factures décembre 2017	62,40	
		3 530,38	
	Total		3 530,38

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES			
Fonctionnement			
Bouygues	Consommations 20-12 -31/12/2017	5,13	
Orange	Abonnement décembre 2017	20,50	
In Extenso	Honoraires 2017	5 250,00	
FMA	Part. charges 10/2016 - 12/2017	3 590,90	
FMA	Photocopies 10/2016 - 12/2017	937,01	
FMA	Affranchissements 2017	526,53	
Ifremer	Etudes projet Redresse	61 856,00	
		72 186,07	
	Total		72 186,07

PROVISI	N CONGES A PAYER
Provision pour congés à payer	3 654,8
	3 654 5

DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Organismes sociaux			
- Urssaf	4 éme trimestre 2017	18 329,16	
- Humanis Retraite et Prévoyance	4 éme trimestre 2017	4 412,19	
- April Prévoyance	Solde année 2017	412,34	
- Quatrem Mutuelle Santé	2 éme , 4éme trimestre 2017	2 518,56	
		25 672,25	25 672,25
Provision			
- Provision charges sociales sur congés a payer			1 907,29
- Provision Formation Professionnelle C	Continue		929,58
	Total		28 509,12

FRAIS DEDEPLACEMENTS	
F.G - Note de frais novembre , décembre 2017	155,10

SUBVENTIONS A REVERSER	
Subvention à reverser sur Concertation Grande Vasière	
Ministère de l'Ecologie Développement Durable - solde subvention 2012	39 945,43
Total	39 945,43

REDRESSE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE	
France Filière de Pêche - subvention attribuée non utilisée	44 415,98
Total	44 415,98

PLAN DE GESTION GOLFE DE GASCOGNE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	156,43	
Bretagne - subvention attribuée non utilisée non versée	156,43	
Nouvelle Aquitaine -subvention attribuée non utilisée non versée	156,43	
Total	469,29	

DECIDER -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée	11 797,83	
Aquitaine -subvention attribuée non utilisée non versée	7 123,87	
Poitou Charentes- subvention attribuée non utilisée	9 463,19	
Bretagne - subvention attribuée non utilisée	49 239,60	
France Filière de Pêche - subvention attribuée non utilisée	257 741,56	
Total	335 366,02	

SURTINE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	141,08	
Nouvelle Aquitaine -subvention attribuée non utilisée non versée	195,34	
Bretagne - subvention attribuée non utilisée non versée	748,85	
France Filière de Pêche - subvention attribuée non utilisée non versée	18 361,43	
Ministère Ecologie Développement Durable et Energie - subvention attribuée non utilisée non versée	14 124,18	
Total	33 569,93	

VALOTINE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Organisation des producteurs de la Cotinière - subvention attribuée non utilisée non versée	777,05	
Organ. de Producteurs Les Pêcheurs de Bretagne - subvention attribuée non utilisée non versée	12 173,76	
Total	12 950,81	

JOURNEES TECHNIQUES -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	6 152,00	
Total	6 152,00	

ATLAS REGLEMENTAIRE - SUBVENTIONS CONSTATEE D'AVANCE		
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	54 063,33	
Nouvelle Aquitaine - subvention attribuée non utilisée non versée	54 063,33	
Total	108 126,66	

GRILLETINE - SUBVENTIONS CONSTATEE D'AVANCE				
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	2 331,30			
Bretagne - subvention attribuée non utilisée non versée	12 373,21			
Nouvelle Aquitaine - subvention attribuée non utilisée non versée	3 227,73			
France Filière Pêche - subvention attribuée non utilisée non versée	36 381,10			
IFREMER - subvention attribuée non utilisée non versée	15 157,82			
Total	69 471,16			

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
IFREMER - Fusion	2 100,54
Total	2 100,54

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Vente viver Bréhat		13 131,89
Colloque Bretagne solde 2016		3 187,00
Sur exercice antérieur		
Néocloud site internet reclassement de charge 2016 en immobilisation sur 2017	3 744,00	
Redresse Surtine trop provisionné sur 2016	3 727,25	
Frais E.E double comptabilisation sur 2016	353,91	
	7 825,16	7 825,16
Sur opération en capital		
Ecarts de reglements		0,21
Total		24 144,26

AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opération de gestion				
Factures Colloques 2016	2 093,78			
Sur exercice antérieur				
CRC Arcachon 2016	300,00			
Sur opération en capital				
Ecarts de réglements	8,48			
Total	2 402,26			

ETATS DE GESTION

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	en %	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %
TOTAL DES RESSOURCES Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues		100,00		100,00
MARGE COMMERCIALE				
Taux de marge commerciale Production vendue + / - Production stockée + Production immobilisée + Autres			39 314,42	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE			39 314,42	100,00
 + Cotisations et dons + Subventions d'exploitation - Consommation en provenance des tiers - Subventions accordées 	2 400,00 549 636,16 294 889,11 23 272,96		2 700,00 847 741,24 550 914,63	
VALEUR AJOUTÉE	233 874,09		338 841,03	
- Impôts, taxes et versements assimilés - Charges de personnel	851,42 225 760,20		1 492,97 293 076,30	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 262,47		44 271,76	
 + Produits de gestion courante - Charges de gestion courante + Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles - Provisions à caractère de charges 	5 387,09 0,14 20 604,73 308,48		1 857,63 0,30 4 219,52 3 515,40	
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	32 945,67		46 833,21	
 + Produits financiers - Charges financières + Résultat sur cessions d'actifs + Provisions financières 	974,85		1 163,44	
COÛT DE FINANCEMENT	974,85		1 163,44	
- Impôts sur les bénéfices - Participation				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	33 920,52		47 996,65	
 + Résultat sur cessions d'actifs - Dotations aux amortissements + Reprises sur amortissements - Dotations aux provisions + Reprises sur provisions - Dotations aux fonds dédiés + Reprises aux fonds dédiés + Subventions d'équipement virée au résultat 	2 339,36		63,53 928,42	
RÉSULTAT NET	31 581,16		47 131,76	

IMMOBILISATIONS

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Calcul des amortissements à date du 31/12/2017

Transfert des amortissements à date du 31/12/2017

N°	N° Date / Mode Acquisition Durée / Mode / Taux Amort. Quantité Cession Valeur acquisition Montant TVA			Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss antérieurs		VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. Économique Fiscale	
2	20500000	Logiciels									
3	Logiciel ISACOMPTA 27/05/11 Achat	1,00 Linéaire 944,84	100,000	27/05/11 944,84		4,84		E D	E 944,84		
	JN Informatique- logiciel Ac 05/01/12 Achat	lobe Photosho 1,00 Linéaire 1 015,40	100,000	05/01/12 1 015,40		5,40		E D	E 1 015,40		
4	4 Neocloud-refonte site aglia.c 01/01/17 Achat	5,00 Linéaire 3 600,00	20,0000	01/01/17 3 600,00	E D		3 600,00	E 720,00 D	E 720,00 D	2 880,00	
:	5 Blin - webdesign refonte site 01/01/17 Achat	e internet 5,00 Linéaire 1 450,00	20,0000	01/01/17 1 450,00	E D		1 450,00	E 290,00 D	E 290,00 D	1 160,00	
	Cumul du compte	7 010,24		7 010,24	E 196	0,24	5 050 00	E 1 010,00		4 040,00	
	(hors cessions)	7 010,24		7 010,24	D E 196 D X	0,24	5 050,00 5 050,00	E 1 010,00	D E 2 970,24 D X	4 040,00	
	Cumul lin	éaire : 1 010,	,00	Cumul dégress	if et déroga	oire	dont dérogatoire :				
2	21830000	Matériel bur	eau et i	nfo.							
9	9 JN Info- portable Acer turior 06/02/07 Achat 1,0000	1 5101 3,00 Linéaire 1 750,15	33,3300	06/02/07 1 750,15		0,15		E D	E 1 750,15 D		
10	JN Info-PC Bureau 500GO 17/09/08 Achat 1,0000	2,00 Linéaire 667,49	50,0000	17/09/08 667,49		7,49		E D	E 667,49 D		
1	Impr.multifonction Laser co 20/10/09 Achat 1,0000	uleur 4,00 Linéaire 1 374,20	25,0000	20/10/09 1 374,20		4,20		E D	E 1 374,20 D		
12	2 JNI -Ordinateur AH 14/06/11 Achat	4,00 Linéaire	25,0000	14/06/11	E 101	3,54		Е	E 1 013,54		

	17/09/08 Achat 1,0000	2,00 Linéaire 667,49	50,0000	17/09/08 667,49	E D	667,49		E D	E D	667,49	
11	Impr.multifonction Laser coul 20/10/09 Achat 1,0000	leur 4,00 Linéaire 1 374,20	25,0000	20/10/09 1 374,20	E D	1 374,20		E D	E D	1 374,20	
12	JNI -Ordinateur AH 14/06/11 Achat	4,00 Linéaire 1 013,54	25,0000	14/06/11 1 013,54	E D	1 013,54		E D	E D	1 013,54	
13	JN Info- Portable MSI FG 29/02/12 Achat	3,00 Linéaire 650,33	33,3333	29/02/12 650,33	E D	650,33		E D	E D	650,33	
14	Dell- ordinateur Inspiron N41 21/06/12 Achat	1Z TM 3,00 Linéaire 550,54	33,3333	21/06/12 550,54	E D	550,54		E D	E D	550,54	
15	ACT SERV ORDI PORTABI 17/11/15 Achat	E FC386 3,00 Linéaire 968,40	33,3333	17/11/15 968,40	E D	362,25	606,15	E 322,80 D	E D	685,05	283,35
16	e.diatonis asxp + 2 terminaux 28/07/15 Achat	10,00 Linéaire 2 185,70	10,0000	28/07/15 2 185,70	E D	311,46	1 874,24	E 218,57	E D	530,03	1 655,67
17	Ordinateur Toshiba Tecra FG 23/02/16 Achat	3,00 Linéaire 334,00	33,3333	23/02/16 334,00	E D	95,25	238,75	E 111,33	E D	206,58	127,42

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

N° Date / Mode Acquisition	Signation Durée / Mode / Taux Amort. Yaleur acquisition Montant TVA	Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. Économique Fiscale
21830000	Matériel bureau et i	info.					
18 Serveur NAS -@t home 17/05/16 Achat	informatique 3,00 Linéaire 33,3333 1 093,08	17/05/16 1 093,08	E 226,71	866,37	E 364,36 D	E 591,07	502,01
19 Ordinateur Asus TR-Cap 29/12/16 Achat	o Informatique 3,00 Linéaire 33,3333 840,00	29/12/16 840,00	E 1,56	838,44	E 280,00 D	E 281,56	558,44
Cumul du compte	11 427,43	11 427,43	E 7 003,48	4 423,95	E 1 297,06 D	E 8 300,54 D	3 126,89
(hors cessions)	11 427,43	11 427,43	E 7 003,48	4 423,95			3 126,89
Cumu	l linéaire : 1 297,06	Cumul dégress	if et dérogatoire	:	dont	dérogatoire :	
21840000	Mobilier						
¹ Maison du bureau - mob 18/12/01 Achat 1,0000	oilier 5,00 Linéaire 20,0000 2 927,28	18/12/01 2 927,28	E 2 927,28 D		E D	E 2 927,28 D	
2 2 fauteuils axolis 31/10/17 Achat	5,00 Linéaire 20,0000 968,95	31/10/17 968,95	E D	968,95	E 32,30 D	E 32,30 D	936,65
Cumul du compte	3 896,23	3 896,23	E 2 927,28	968,95	E 32,30 D	E 2 959,58 D	936,65
(hors cessions)	3 896,23	3 896,23	E 2 927,28	968,95	E 32,30		936,65
Cumu	l linéaire : 32,30	Cumul dégress	if et dérogatoire	:	dont	lérogatoire :	
26100000	Parts sociales						
Titres crédit maritime 01/01/06 Achat 1,0000	Non amortissable 762,00	01/01/06	E D	762,00	E D	E D	762,00
Cumul du compte	762,00		Е	762,00		Е	762,00
(hors cessions)	762,00		D E D X	762,00	D E D X	D E D X	762,00
Cumu	Cumul dégress	if et dérogatoire	:	dont	dérogatoire :		
CUMUL TOUS COMPTES		Valeur	Amortiss.	VNC déb. exo.	Amortiss.	Amortiss.	V.N.C.
Quantité	Valeur d'acquisition	à amortir	antérieurs	Acquisi. exo.	de l'exercice	cumulés	de gestion Fiscale
5,0000 (hors cessions)	23 095,90 23 095,90	22 333,90	E 11 891,00 D E 11 891,00	5 185,95 6 018,95 5 185,95	D	D	8 865,54 8 865,54
CHOES CESSIONS)	Za U9a.90						A ADD 14

40/40

Cumul dégressif et dérogatoire :

dont dérogatoire :

Cumul linéaire :

2 339,36